

LES NOUVELLES

Développer les compétences pour mieux gérer l'eau

FORMER
INFORMER
GÉRER
COOPÉRER



*Office
International
de l'Eau*

N° 17 - Décembre 2006
Edition française

"Eau" et "Déchets" A la pointe de la Formation Professionnelle



**5.700
Stagiaires/an**

L'Office International de l'Eau assure la formation professionnelle continue des acteurs de l'eau, et plus récemment des déchets, au Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME). La qualité des formations est unanimement reconnue en France et à l'étranger : Afrique du Sud, Belgique, Kenya, Mexique, Nigeria, Pologne, Suisse, ... et par l'ensemble des acteurs de l'eau : Elus, responsables de services, ingénieurs et techniciens, agents des services de l'Etat, des Agences de l'Eau, industriels ...

Quelques chiffres pour s'y retrouver :

- 5700 stagiaires en 2006,
- 284 stages offerts aux catalogues,
- 428 sessions de formation,
- 9 sites de formation :

Limoges et La Souterraine bien sûr, mais aussi Le Bourget, Paris, Saint-Brieuc, Cholet, Pau, Tarbes, Antibes, autant de lieux choisis pour l'apport pédagogique du terrain.

- Nos plate-formes pédagogiques permettent la mise en situation du stagiaire, que ce soit pour des démonstrations ou des travaux pratiques.

Ces plate-formes sont uniques en Europe, tant par leur nombre permettant de couvrir l'ensemble du cycle de l'eau, que par leurs capacités, identiques à de vraies usines.

Une offre complète ...

Les formations du CNFME ont séduit 5.500 stagiaires en 2005, et 5.700 en 2006.

Les raisons de ce succès ?

En premier lieu la **qualité des formateurs permanents** spécialistes chacun dans leur domaine, mais aussi **un réseau d'experts** choisis pour leurs compétences non seulement techniques, mais aussi pédagogiques, enfin **un ensemble de plateformes technologiques unique en France et en Europe**. Toutes les grandes thématiques du domaine de l'eau et des déchets sont abordées : la ville et son assainissement, l'épuration des eaux usées, l'alimentation en eau potable, les milieux aquatiques, la gestion des compétences et des services, l'eau dans l'agriculture et l'industrie, la réglementation...

Le CNFME propose des modules permettant d'acquérir l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires pour assumer sereinement sa fonction, que l'on soit l'opérateur en exploitation de réseau, technicien de rivière, responsable ou chef de service de syndicat d'eau ou de compagnie fermière, ou bien encore ingénieur de bureau d'étude ou responsable environnement en industrie.

Le CNFME ne serait pas complètement "professionnel" s'il n'avait pas la capacité à conseiller une collectivité ou une entreprise pour le choix de formations les plus adaptées à chaque collaborateur ou à chaque service.



Installations hydrauliques du CNFME à Limoges

Une évaluation permanente

Certifié ISO 9001 : 2000 par



Certifié ISO 9000 version 2000, le CNFME s'attache à mesurer systématiquement la qualité de ses prestations.

Les actions de formations sont, pour chaque entreprise, un réel investissement, dont il est bien légitime de garantir les retours. Pour cela le CNFME a mis en place durant l'année 2006, **un outil performant pour mesurer les acquis liés à la formation**. Un système de "vote électronique", qui a été adapté, puis développé, pour permettre d'arriver, d'une part, à une mesure fiable des acquis en formation et, d'autre part, à une exploitation statistique des résultats. Des questionnaires en début de formation, puis en fin de formation, sont soumis aux stagiaires et les résultats peuvent être présentés, dans le respect de règles de confidentialité strictes, par individu, par session ou pour plusieurs sessions. Les commanditaires des formations ont un accès à ces résultats, via Internet avec un simple code et mot de passe délivré par le CNFME.



Les catalogues 2007 sont téléchargeables sur Internet :

www.oieau.org/cnfme



Le CNFME offre aussi d'autres possibilités : la formation des élus, "les journées de l'OIEau", la collection des cahiers techniques, la mallette d'auto-surveillance et la règle étalon ...

Extension du CNFME

Fort de sa croissance soutenue depuis ces 5 dernières années, le CNFME prépare l'avenir en doublant la surface de son hall technique sur le site de Limoges, pour démultiplier la réalisation de travaux pratiques.

Nos installations permettent la mise en situation de travail des stagiaires en recréant des conditions proches de la réalité de terrain et autorisent la présentation de matériels et de technologies de pointe du domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Ces nouveaux outils pédagogiques correspondent, entre autres, aux thématiques d'actualités de l'instrumentation des réseaux de distribution de l'eau potable, de l'assainissement non collectif, des rivières et milieux

aquatiques, des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales ...

Cette extension permet également l'optimisation et la refonte architecturale de l'accueil et la sécurisation du site.

L'OIEau assure l'essentiel du financement de ce projet de 500.000Euros HT, qui bénéficie de l'appui de la Région Limousin, du Conseil Général de la Haute-Vienne et de la Ville de Limoges.

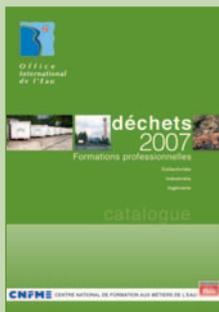
Les travaux seront achevés en février 2007.



Le chantier du nouveau hall technique à Limoges

Des formations "Déchets"

Pour les entreprises et les Collectivités



Les effectifs salariés dans le secteur des déchets sont en forte croissance depuis 1997, dépassant le secteur de l'eau qui est maintenant stable.

Le CNFME se voit solliciter sur ce thème par ses clients traditionnels, que ce soit des collectivités, des bureaux d'études ou des exploitants privés, tant en France, qu'à l'étranger.

Il propose pour la seconde fois en 2007 une offre enrichie de formation sur le secteur des déchets municipaux, dans un catalogue spécifique d'une trentaine de stages sur les aspects réglementaires, techniques, financiers et organisationnels.



Nouveau : la Web-formation

Le CNFME propose désormais des formations à distance par Internet, sous forme de séries de séances assurées par des experts des sujets traités.

Il s'agit d'une formule très interactive, où chaque participant, depuis son bureau et devant son ordinateur, écoute le formateur, voit sur son écran les documents-suppôts, pose des questions et répond aux sollicitations du conférencier.

Les Web-formations ne perturbent pas l'activité, n'imposent pas de déplacement et favorisent la réflexion personnelle entre deux séances.

Le catalogue du CNFME propose en 2007 trois formations de ce type sur des sujets aussi divers que les concepts économiques dans la

Directive-Cadre européenne sur l'Eau, les techniques d'épuration par filtres plantés de roseaux et la gestion des eaux pluviales. Ces Web-formations peuvent aussi être organisées pour des formations intra-entreprise.



Poste informatique de Web-formation

Les "journées de l'OIEau"

Le CNFME propose de véritables rendez-vous d'échange entre les experts et les acteurs de l'eau, au cours de "journées de l'OIEau", dont les sujets ont été en 2006 :



- Les économies d'énergie électrique dans les services d'eau potable et d'assainissement,
- L'analyse des risques sanitaires dans les services d'eau potable,
- Le traitement des boues pour les petites collectivités.

Pour connaître l'offre 2007 dans le détail, mais aussi les autres possibilités de formation et information, la formation des élus, la collection des cahiers techniques, et les produits techniques, une seule adresse :

www.oieau.org/cnfme



EAUDOC

Notre service mondial
de documentation
et d'information sur l'eau



"EAUDOC" fédère l'information scientifique, technique, économique et juridique consacrée à l'eau : cette bibliothèque virtuelle contient plus de 255.000 documents dans les différentes langues européennes. Les références des documents sont à consulter en ligne sur le site de l'OIEau :

www.eaudoc.oieau.org

On y retrouve des rapports d'études et des articles issus de 62 revues scientifiques et techniques internationales, des guides méthodologiques en plein texte, les dossiers de conférences, des textes juridiques et des études de cas, en particulier une riche information sur la mise en oeuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau en France et en Europe.

"EAUDOC" est actualisée quotidiennement. Le service propose près de 5.000 nouvelles références chaque année de documents sélectionnés par nos ingénieurs d'études, puis analysés par un réseau d'experts, ce qui garantit la pertinence des recherches ultérieures. Certaines études et synthèses en version électronique sont directement accessibles en ligne.

255.000
Références

"EAUDOC" c'est aussi :

- une revue des sommaires de 62 titres incontournables (mise en ligne du dernier sommaire de la revue dès sa parution et consultation des archives depuis 1999),
- une lettre de veille hebdomadaire sur le monde de l'eau **AQU@VEILLE**,
- notre revue bimestrielle "INFORMATION EAUX" sur l'actualité du monde de l'eau,
- des rapports sélectionnés sur le web,
- les dernières références bibliographiques intégrées dans nos bases techniques et scientifiques triées par thème. Elles assurent une veille incontournable sur les sujets émergents dans le domaine de l'eau,
- la veille personnalisée sur le sujet de votre choix,
- des synthèses réalisées avec le soutien des Agences de l'Eau, de l'ENGREF et de l'Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier.

"EAUDOC" va évoluer en 2007 et un réseau d'accès aux études publiques françaises se met en place :

"EAUDOC" s'adapte au nouveau contexte d'accès à l'information sur l'eau et aux enjeux de la mise en oeuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau (études publiques réalisées à l'échelle nationale et régionale), mais aussi doit renforcer sa place originale au milieu de l'offre des nombreux moteurs de recherche généralistes existants aujourd'hui.

Une nouvelle plate-forme et de nouvelles interfaces seront proposées en 2007 à nos partenaires : moteur de recherche, service de veille et de surveillance de sites Web grâce au paramétrage d'agents intelligents. Il sera aussi procédé à une large collecte de ce qui se passe dans les districts et bassins hydrographiques européens, en liaison avec l'application de la Directive-Cadre (état des lieux, analyse économique, gestion participative, etc.). Une meilleure capitalisation des projets issus des 5^{ème} et 6^{ème} PCRD est aussi une priorité, tant la richesse de ces projets est grande.

www.eaudoc.oieau.org

Abonnements - Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48 - E-mail : eaudoc@oieau.fr

INFORMATION
EAUX
+
AQU@VEILLE

Pour une meilleure
information
sur l'eau

Depuis 53 ans, un record de longévité (!), "INFORMATION EAUX" apporte chaque mois à ses lecteurs des informations sur le monde de l'eau, les activités de l'Office International de l'Eau et les nouvelles publications ...

"INFORMATION EAUX" a longtemps été une des rares sources d'information sur l'eau et était resté, malgré ses nombreuses évolutions et améliorations de 1992 à 2005, sous la forme classique d'un journal mensuel imprimé.

Aujourd'hui, avec le développement des lettres électroniques diffusées par courriel et l'accès facile aux sites Web, les délais de mise à disposition de l'information doivent être quasiment en temps réel.

Pour apporter à ses lecteurs une information d'actualité, l'OIEau propose depuis le mois d'octobre un nouveau produit d'information de pointe, associant :

- ♦ Le journal papier "INFORMATION EAUX", avec une périodicité bimestrielle, pour traiter des sujets de fond ou de synthèse,
- ♦ Avec une périodicité hebdomadaire, la lettre électronique d'information "AQU@VEILLE", service de veille électronique de l'Office International de l'Eau, portant sur les actualités techniques, juridiques et administratives dans le domaine de l'eau et des thèmes associés.

"AQU@VEILLE" permet à ses lecteurs de recevoir, directement dans leur boîte aux lettres électroniques, dans des délais très réduits, une information régulière, fraîche et concise, chaque semaine.



Consultation du public du Bassin Hydrographique martiniquais

L'article 14 de la Directive-Cadre sur l'Eau impose que le grand public soit consulté sur les principaux enjeux et les priorités pour mieux gérer l'eau et les milieux aquatiques.

Le Comité de Bassin de la Martinique a organisé la consultation du public sur les questions importantes pour le Bassin Hydrographique de l'île, entre novembre 2005 et mai 2006.

L'OIEau a apporté son assistance pour réaliser le questionnaire de la consultation et pour mettre en œuvre et animer des réunions publiques participatives sur tout le territoire martiniquais. L'OIEau a réalisé l'analyse de la consultation et formé des animateurs locaux à l'animation de réunions. La consultation a permis de toucher près de 2.000 personnes.

Neuf questions importantes ont été soumises à la consultation. Trois d'entre elles arrivent nettement en tête des préoccupations des martiniquais :

- la santé publique,
- la qualité des eaux,
- les moyens techniques et financiers pour une meilleure gestion de l'eau.

L'éducation à l'environnement recueille 90 % d'adhésion des répondants : 70 % souhaitent être davantage associés à la définition de la politique de l'eau, mais pas être directement impliqués ; les supports de la consultation cités par ordre de préférence sont : les spots TV (80 %), la presse régionale et la radio (65 %), des articles dans le bulletin municipal (53 %) et loin derrière les réunions publiques (40 %),

participer à des actions concrètes (45 %), les forum Internet (33 %).

Les Communes et l'Office Départemental de l'Eau de la Martinique sont perçus comme les meilleurs vecteurs d'informations.

L'OIEau a émis des recommandations pour améliorer la prochaine consultation : renforcer l'information/communication sur la consultation, améliorer la formulation du questionnaire, s'appuyer sur les relais locaux (maires, "ambassadeurs bleus", organismes d'éducation à l'environnement, ...) pour mieux toucher la population, avoir une diffusion de proximité du questionnaire (boîtes aux lettres, journal local, ...).

Il y a une forte demande de la population ! ✓

2^{ème} Forum Régional sur l'Eau en Limousin

La Région Limousin a inscrit le 2^{ème} Forum Régional sur l'Eau en Limousin dans les travaux menés dans les Bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau. L'objectif principal du forum, qui s'est déroulé mi-octobre 2006, était d'échanger avec les acteurs locaux sur les Programmes de Mesures DCE en cours d'élaboration, de faciliter la participation des acteurs de l'eau et de les sensibiliser aux enjeux de gestion de l'eau de demain. Le Forum Régional sur l'Eau fut conçu de manière participative pour faciliter l'émergence d'idées et favoriser les échanges. Il s'est déroulé sur deux jours autour de quatre temps forts :

◆ Informer sur la DCE

et sa mise en œuvre en Europe, en France, sur les Bassins de Loire-Bretagne, Adour Garonne, jusqu'à sa déclinaison en Limousin,

◆ Echanger sur les Programmes de Mesures, à mettre en œuvre en Limousin

pour atteindre le "Bon Etat" écologique (en ateliers participatifs),

◆ **Débattre sur les moyens techniques, financiers nécessaires à leur mise en œuvre,**

◆ **Eclairer le public sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la DCE à l'horizon 2015.**

L'OIEau a assisté la Région Limousin pour la conception du Forum (élaboration du programme, recherche des intervenants, animation des ateliers avec des techniques spécifiques, rédaction des actes).

Près de 200 responsables ont participé à ces travaux, venant des Collectivités Territoriales et de leurs groupements, des services de l'Etat, des associations, des organisations socioprofessionnelles, des scientifiques, des bureaux d'études et des services d'eau et d'assainissement.



Un nouveau Cahier Technique de l'OIEau

"Les pompes centrifuges : entretien et maintenance"

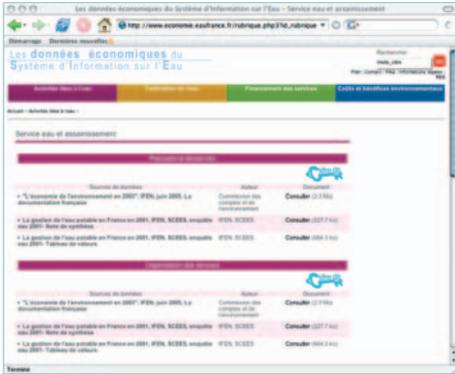


Cette réédition paraît sous la nouvelle ligne graphique que l'OIEau vient d'adopter pour les dernières parutions des "Cahiers Techniques" tels que le n° 2 : "Recherche de Fuites",

le n°5 : "Le Comptage" et le n°19 : "L'Alimentation en Eau".

Notre traditionnelle bande dessinée permet dans un premier temps de découvrir les principes de base du pompage de l'eau : force centrifuge, différents accessoires comme les clapets, jusqu'à la définition d'une HMT (hauteur manométrique). Une deuxième partie décrit les principes de la maintenance, ainsi que les critères d'appréciation des dysfonctionnements liés aux pannes et à la cavitation. Enfin, des exemples de fiches de maintenance et un volet sur la surpression complètent cet ouvrage. Il est aussi possible de tester ses connaissances après chaque chapitre au moyen d'un jeu test sous forme de QCM.

LA DCE BOOSTE le SITE "ECONOMIE"



Depuis début 2006, l'OIEau a mis en place et gère, dans le cadre de sa Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, un nouveau site du Système d'Information sur l'Eau, www.economie.eaufrance.fr, présentant

des données économiques sur les usages de l'eau, pour la mise en oeuvre de la Directive-Cadre.

Il fournit une présentation des sources de données et de la documentation structurée, selon quatre grands thèmes: les activités liées à l'eau, la tarification de l'eau, le financement des services, les coûts et bénéfices environnementaux.

LE MEDD, l'IFEN, les Agences de l'Eau interviennent dans la réalisation de ce site pour fournir les documents eux-même ou référencer leur existence.

✓ www.economie.eaufrance.fr

CARTEL'EAU

7 ans déjà au service des Elus Locaux ! et 700.000 visiteurs par an

Face à la complexité de la gestion des services d'eau et d'assainissement des collectivités, l'OIEau a mis en ligne dès 1999 un service unique d'informations juridiques et administratives, disponible sur www.cartel'eau.org. Ce site s'est rapidement imposé comme un appui irremplaçable aux élus et à leurs services techniques.

Sa fréquentation a atteint près de 700.000 connexions sur les douze derniers mois !

L'information se présente sous forme :

- **de rubriques d'actualité et de veille :** "la Lettre de Cartel'eau", quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, au choix de l'utilisateur, pour toujours rester informé de l'évolution des textes et des dernières publications ;
- **de fiches classées par thèmes** (assainissement collectif, assainissement non collectif, eau potable, ...) pour expliquer, mais aussi vulgariser les règles et les enjeux ;
- **d'une "foire aux questions"**, véritable espace de convivialité dressant l'état de l'art sur des sujets précis, proposant des interprétations des textes ou des déci-

sions des tribunaux, apportant les références juridiques indispensables etc ;

- **de retours d'expériences**, collectés sur le terrain partout en France.

A l'heure de la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, ce site est plus que jamais le partenaire des élus et de leurs services d'eau et d'assainissement :

"CARTEL'EAU" va mettre en lumière les évolutions entre l'ancienne et la nouvelle Loi. Des obligations apparaîtront, d'autres disparaîtront, non sans conséquences sur les attributions, les responsabilités et le fonctionnement des collectivités.

Les modifications, au fur et à mesure de leur entrée en vigueur, feront l'objet d'une mise en perspective et seront expliquées au travers de fiches simples et pratiques accessibles à tous : qu'il s'agisse de l'assainissement non collectif, de la gestion des eaux pluviales, de la fiscalité, ..., **l'OIEau accompagne les Collectivités tous les jours, dans l'accomplissement de leurs missions.**

✓ www.cartel'eau.org

GEST'EAU

Ma commune est-elle concernée par un SAGE ?



GEST'EAU, le site de la gestion intégrée de l'eau, permet aux animateurs de **contrats de rivière** et de **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** de diffuser des informations sur leurs actions. L'OIEau anime, dans le cadre de sa convention pluriannuelle avec le MEDD, ce site depuis sa création et a développé en 2006 de nouvelles fonctionnalités, notamment **le téléchargement des limites géographiques des SAGE** et des **contrats de rivière**, et une recherche appelée **"Ma commune est-elle concernée par un SAGE ou un contrat de rivière ?"**.

Grâce à un accès privé, mis en place en 2005, permettant aux animateurs d'actualiser les informations en ligne et de déposer des documents, le site s'enrichit en fichiers téléchargeables (états des lieux, projets de SAGE, mais aussi documents juridiques tels que les arrêtés de composition de Commissions Locales de l'Eau (CLE) et il offre un annuaire de plus en plus complet (coordonnées des animateurs, présidents de CLE, présidents de Comité de rivière).

✓ www.gesteau.fr



Données sur l'eau

SIE

Le Système français d'Information sur l'Eau

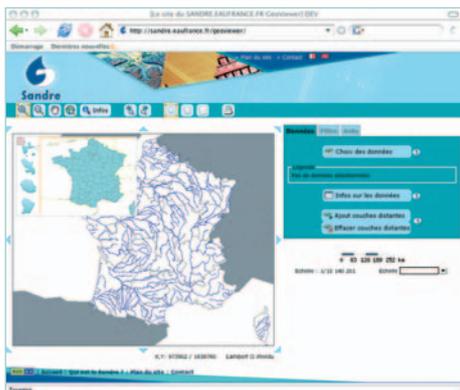
Le Système d'Information sur l'Eau (SIE) fédère un ensemble de partenaires, coordonnés par la Direction de l'Eau, en vue d'améliorer la qualité des données sur l'eau et les milieux en France et de les rendre plus accessibles.

Les obligations des partenaires en matière de production, de conservation et de mise à disposition des données sur l'eau sont précisées dans un protocole commun, signé en juin 2003.

Les partenaires adhérents sont le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD), les six Agences de l'Eau, le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP), EDF, le BRGM, l'Ifremer, l'IFEN, l'INERIS, les Offices de l'Eau de la Réunion et de la Martinique et l'Office International de l'Eau (OIEau).

L'OIEau s'est engagé à assurer l'animation du "SANDRE", en gérant les référentiels géographiques et les attributaires du domaine de l'eau et en donnant accès à ces informations sur Internet.

Le SIE en cartes



Le serveur cartographique du "SANDRE" a été entièrement repensé, de façon à permettre aux utilisateurs de naviguer dans l'ensemble des couches de données, et de pouvoir superposer sur un fond cartographique les stations de mesure, les ouvrages et les zonages réglementaires.

Il donne maintenant accès à l'ensemble du territoire national, avec la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion et la Guyane.

www.sandre.eaufrance.fr

Renseignements : Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48 - E-mail : eadoc@oieau.fr

"DISC'EAU"

Le catalogue des réseaux de collecte des données

La production des données sur l'eau implique de nombreux acteurs et revêt diverses formes : réseaux de stations de mesure, enquêtes, dispositifs d'auto-surveillance, etc. Ce sont les "réseaux de collecte".

Afin d'enregistrer et de mettre à jour en permanence les centaines de réseaux de collecte qui existent en France, le "SANDRE" a créé la banque "DISC'EAU", animée et coordonnée par l'OIEau.

La banque "DISC'EAU", est à la disposition du public pour rechercher des producteurs de

"SANDRE"

La normalisation des données s'étend aux services Internet

Les organismes publics ou délégataires de service public qui produisent des données sur l'eau en France sont nombreux. Les données font en permanence l'objet d'une transmission à d'autres organismes pour des raisons de connaissance ou de synthèse, de conservation patrimoniale, de diffusion, ou simplement pour des raisons réglementaires.

La raison d'être du **Service d'Administration Nationale des Données et Référentiels sur l'Eau (SANDRE)** est de définir et normaliser les données sur l'eau relatives à une multitude de thématiques, afin de rendre compatibles et homogènes la définition et l'échange des données entre tous les acteurs.

Le SANDRE, qui est rattaché à l'OIEau, élabore et diffuse sur son site www.sandre.fr :

- les dictionnaires de données,
- les référentiels,
- les formats et scénarios d'échange de données.

Le SATESE de la Côte-d'Or est 100 % "SANDRE"

Le Conseil Général de la Côte-d'Or a fait appel à l'appui du "SANDRE" en 2006 pour son **Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE)**. Le SATESE a souhaité intégrer dans son application le scénario d'échanges "SANDRE" des données d'auto-surveillance de manière à pouvoir récupérer les données techniques des stations d'épuration et les renvoyer, sous forme informatique, à l'Agence de l'Eau.

données sur l'eau, sur l'ensemble du territoire national, y compris les départements d'outre-mer, du plus local au niveau national.

"DISC'EAU" est constituée de fiches qui résument les caractéristiques de chaque réseau de collecte, en particulier ceux liés à la Directive-Cadre sur l'Eau, et donnent les références complètes de leur opérateur.

✓

Pour de plus amples renseignements : www.sandre.eaufrance.fr/disceau

Le développement des systèmes d'information interopérables sur Internet - les applications informatiques discutent entre elles - rend désormais nécessaire de normaliser les "services Web" qui permettent ces dialogues. C'est le "SANDRE", dans le prolongement de ses missions habituelles, qui en est chargé.

Pour répondre à la demande des acteurs de l'eau, les animateurs du "SANDRE" proposent un appui technique à ceux qui mettent en place ou font évoluer leurs applications informatiques, portant sur l'intégration d'une ou plusieurs composantes du "SANDRE".

Cet appui prend la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (analyse des besoins, rédaction de spécifications techniques et fonctionnelles), ou de missions d'assistance à maîtrise d'œuvre (vérification d'aptitude, réalisation de tests fonctionnels).

✓

Pendant deux semaines, les experts du "SANDRE" à l'OIEau ont travaillé avec les personnels du SATESE et ont :

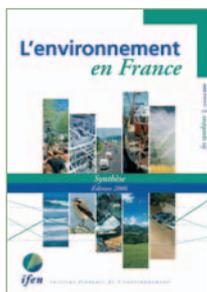
- ◆ analysé les besoins fonctionnels,
- ◆ proposé la nouvelle structure du système d'information du SATESE et rédigé en conséquence les spécifications techniques,
- ◆ vérifié la nouvelle version de l'application développée par un prestataire informatique.

✓

IFEN



Rapport sur l'Etat de l'Environnement en France



Un Rapport sur l'Etat de l'Environnement de la France est publié tous les quatre ans par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN), et le dernier vient de paraître. Pour la préparation du chapitre dédié aux eaux continentales,

l'IFEN a confié à l'OIEau la production de tableaux, graphiques et cartes documentés et la réalisation de notes de synthèse.

Ces travaux englobent la qualité des eaux de surface au travers du traitement des données du réseau de surveillance des cours d'eau (RNB), y compris sur les aspects biologiques (IBD, IBGN, Indice poisson) et la qualité des eaux souterraines. Un volet relatif à l'identification des Masses d'Eau au titre de la Directive-Cadre sur l'Eau, au travers de cartes et tableaux de synthèse a également été réalisé.

Afin d'assurer une fiabilité maximale des données et de leur traitement, l'OIEau a mobilisé l'ensemble de ses partenaires, qui ont accepté de se plier à l'exercice, pour collecter ou compléter les fichiers disponibles, traiter les données selon les spécifications demandées par l'IFEN et les valider.



Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole

Un audit de l'OIEau sur le service d'assainissement

La décision de transférer la compétence communale d'un service d'eau ou d'assainissement à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) constitue toujours une étape d'incertitude pour les élus. En effet, le niveau de service offert, le choix des investissements et la politique tarifaire ne résulteront plus d'une décision du Conseil Municipal, mais d'un compromis communautaire que les élus souhaitent mieux appréhender avant de s'y engager.

Les problèmes afférents à ce transfert sont complexes et concernent toutes les facettes du service. Ils sont d'ordres technique, administratif, réglementaire et financier. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, regroupant 17 communes et près de 200.000 habitants, a fait appel à l'**Office International de l'Eau (CNFME)** pour l'aider à définir son futur service d'assainissement collectif des eaux usées et pour identifier les difficultés à surmonter à l'occasion de son instauration.

L'étude s'est déclinée en 3 phases :

- En premier lieu, un **recensement des systèmes d'assainissement existants**, inventoriant les équipements, leur état et leur niveau d'adaptation vis-à-vis de la réglementation. Parallèlement l'organisation et les moyens des services techniques et administratifs ont été examinés et une analyse financière rétrospective a été menée au sein de chaque service, afin d'en dégager leurs atouts et leurs faiblesses au sein d'un futur service communautaire ;



- Ensuite, une **évaluation technique et financière des installations à créer pour les quinze prochaines années**.

Elle doit prendre en compte les nécessités de renouvellement des installations, les extensions prévues du zonage, l'évolution de la réglementation (DCE) et les contraintes locales (SAGE Vienne) de protection des milieux aquatiques.

- Et enfin, après avoir dimensionné le futur service en terme de moyens humains et matériels, une **analyse financière prospective a permis de simuler un tarif unique de la redevance assainissement pour 2013**. Il doit être acceptable par les populations et capable de financer les investissements nécessaires.

Démarrée en janvier 2006, les deux premières phases de l'étude ont été terminées dès le mois de mai. Les ajustements finaux et les simulations financières (tarification et plan d'investissement) présentés en octobre permettent aux élus de faire les choix nécessaires pour le transfert de compétences.



Les Programmes de Mesures pour les bassins français

L'analyse économique de la Seine-Amont

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a confié à l'OIEau l'analyse économique du Programme de Mesures Seine-Amont (un des six sous-bassins de l'Agence).

Cette analyse prescrite par la DCE, permet d'apporter une aide à la décision tout au long du processus de planification en évaluant l'importance économique de l'eau et des enjeux associés, en évaluant le niveau de récupération des coûts et en permettant d'optimiser le choix de la ou des combinaisons de mesures, selon un critère coûts-efficacité.

L'étude a conduit au dimensionnement technique et financier des mesures prévues en géné-

ral dans le scénario tendanciel, mais aussi de mesures supplémentaires qui, en Seine-Amont, se répartissent en 3 grandes priorités : l'agriculture (nitrates, phytosanitaires), la morphologie des cours d'eau (renaturation, restauration, protection, aménagement ponctuel) et les rejets ponctuels des collectivités et des industries.

Une approche systématique des coûts de mise en œuvre des mesures et leurs coûts induits a été réalisée en distinguant, autant que possible, les parts d'investissement et de fonctionnement.

Une représentation des coûts par activités (cultures, élevages, industries, milieu, ...) a été envisagée par zones géographiques en identi-

fiant les zones où les coûts seraient considérés comme disproportionnés, avec des objectifs à réviser ou à reporter en conséquence.

A l'analyse coût-efficacité et coût-bénéfice, a fait suite une présentation devant la commission géographique du Bassin Seine-Amont, pour atteindre le consensus nécessaire avec les acteurs socio-économiques locaux.

Ce programme, rappelons-le, a vocation à être ensuite approuvé par le Préfet, Coordinateur de Bassin, qui engage l'Etat dans sa mise en œuvre, son suivi et la publication des résultats obtenus.



INTERREG III B

Une analyse stratégique sur la façade Atlantique européenne



La façade Atlantique, tout comme beaucoup de façades maritimes, se trouve aujourd'hui confrontée à une pression de population croissante et à une artificialisation des espaces naturels remarquables et des paysages, alors même que ceux-ci en font tout leur attrait.

Ces régions sont aussi l'exutoire des bassins versants de fleuves, dont on sait les flux polluants importants qu'ils charrient, or il existe un continuum entre les eaux continentales et les eaux côtières, dont il faut tenir compte.

Une mission d'expertise a été confiée à l'OIEAU, par l'Autorité de Gestion du Programme INTERREG III B Espace Atlantique et appuyée par le Conseil Régional Poitou-Charentes. Elle vise à **analyser les résultats du programme 2000-2006**, au regard du cadre annoncé, et à montrer en quoi les projets réalisés ont bien répondu à ces orientations, pour ce qui est des thématiques liées à la gestion des ressources en eau (monitoring, gestion des risques, techniques alter-

natives, gestion de la ressource et des approvisionnements, ...).

Onze projets, liés à la gestion de l'eau, ont été passés en revue, selon une grille d'évaluation conçue par l'OIEAU, et permettant de mesurer leur effet sur l'environnement, l'espace et l'économie régionale.

La préparation du futur programme, à travers une enquête menée auprès des régions de la façade Atlantique et aussi à travers **un diagnostic des principaux enjeux** qui se posent (problématiques en matière d'ostréiculture, sécheresses, inondations, bonne gouvernance littorale, ...), constitue ensuite **le second volet de notre diagnostic** ; il est complété par des propositions sur les modalités de sélection et de suivi des nouveaux projets.

Des modes de coopération inter-espaces sont aussi proposés.

Sur l'espace Atlantique, le programme INTERREG III B 2007-2013 doit profiter de son positionnement interrégional pour faire participer, d'une part, les décideurs, les élus, les aménageurs, la société civile, et, d'autre part, les acteurs économiques et les chercheurs : ces derniers avec les collectivités locales, ayant été les partenaires privilégiés du programme 2000-2006.

Le programme INTERREG se distingue pour innover et initier des dynamiques de projets porteurs, orientés vers le futur et où l'approche multi-acteurs économiques et territoriaux est particulièrement importante.



Valorisation des potentiels d'énergie renouvelable

L'hydroélectricité en Limousin



Cette étude, commanditée par la DRIRE Limousin, a réuni les principaux acteurs régionaux liés au développement énergétique : la DRIRE, la DIREN, la Région Limousin, l'ADEME, les opérateurs énergétiques, les Agences de l'Eau, ainsi que les associations de défense de l'environnement, qui ont travaillé conjointement, afin de trouver des éléments de réponse cohérents aux objectifs de la loi POPE de juillet 2005 et de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau.

La saturation du parc de production électrique français, la volonté d'assurer la sécurité du réseau et de l'approvisionnement énergétique, l'atteinte du "Bon Etat" écologique des eaux, sont autant de questions à prendre en compte.

A l'échelle régionale, le développement des énergies renouvelables doit être raisonné.

L'Office International de l'Eau a alors mis au point deux outils d'aide à la décision :

- d'abord, **une vingtaine d'indicateurs du potentiel régional disponible** : les conséquences de l'exploitation des énergies renouvelables en terme de développement durable, ont été quantifiées et qualifiées ;
- un second outil, plus technique, propose **une grille d'évaluation, pour la sélection des meilleurs projets hydroélectriques**, dès leur phase de planification.

Cette grille d'évaluation, développée aujourd'hui pour l'hydroélectricité, est un outil évolutif adaptable à d'autres filières.



IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau MEXICO 2006



La France a su montrer à Mexico qu'elle était une "grande puissance de l'eau" :

- grâce à une délégation nombreuse réunie au sein du Partenariat Français pour Mexico (PFM), à l'initiative des Ministères de l'Ecologie et des Affaires Etrangères,



Espace France du PFM

- grâce à sa forte implication dans l'organisation des sessions officielles et d'événements parallèles,
- grâce à l'attractivité de "l'espace France" dans l'exposition,
- grâce aux réussites de la coopération franco-mexicaine, comme le **Centre Mexicain de Formation à l'Eau et à l'Assainissement (CEMCAS)** et le **Système National d'Information sur l'Eau (SINA)**, qui ont été bien valorisés,
- grâce à la présence active de notre Ministre, Mme Nelly Olin.

Il faut maintenant agir vite sur le terrain et concrétiser les avancées conceptuelles par des actions enfin visibles et significatives.

Le temps presse !

Coordinación Francesa
Partenariat Français
French Partnership

México 2006 - IV Foro Mundial del Agua



Mme Nelly Olin

4 Sessions officielles du RIOB

Pour une Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin Versant

Le RIOB a organisé quatre Sessions Officielles de la journée sur la GIRE du 18 mars 2006 à Mexico :

- La gestion des bassins africains ;
- La Directive-Cadre européenne sur l'Eau ;
- La participation du public à la gestion de bassin ;
- Les bassins transfrontaliers.

Ces sessions ont réuni, au total de la journée, plus de 1.200 participants.

Recommandations du RIOB

La gravité de la situation dans beaucoup de pays nécessite la mise en œuvre d'une gestion globale, intégrée et cohérente des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et des territoires.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), dont l'OIEau assure le secrétariat, a pour objectif d'améliorer la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques dans le monde. Il regroupe 158 organismes membres ou observateurs permanents dans 52 pays.

Le RIOB a appelé ses membres et observateurs à venir présenter à Mexico leurs expériences concrètes de terrain, échanger et débattre pour développer et améliorer la gestion par bassin dans le monde.

Depuis les années 90, que de progrès ont en effet été réalisés !

La gestion par bassin des fleuves, des lacs ou des aquifères a connu un développement rapide dans de nombreux pays, qui en ont fait la base de leur législation nationale sur l'eau ou l'expérimentent dans des bassins pilotes.

La Directive-Cadre européenne sur l'Eau fixe, de son côté, un objectif de bon état écologique dans les districts hydrographiques nationaux ou internationaux des 25 Etats-Membres actuels et les Pays candidats à l'adhésion dans l'Union Européenne.

Enfin, la gestion des bassins des **263 fleuves et des centaines d'aquifères transfrontaliers** est de plus en plus prise en compte au sein de commissions, d'"Autorités" ou d'"organisations" internationales.

Cette expérience acquise permet aujourd'hui d'affirmer que :

"la gestion par bassin : ça marche !" ... quand il y a une volonté politique suivie dans le temps pour l'instaurer et la faire fonctionner !

Sur cette constatation :

Le RIOB recommande que la gestion des ressources en eau soit organisée :

- à l'échelle pertinente des bassins versants, locaux, nationaux ou transfrontaliers, des fleuves, des lacs et des aquifères ;

- avec une participation à la prise des décisions, à côté des administrations gouvernementales compétentes, des autorités territoriales concernées, des représentants des différentes catégories d'usagers et des associations de protection de la nature ou porteuses d'intérêts collectifs ;

- sur la base de Plans de Gestion, ou schémas directeurs, fixant les objectifs à atteindre à moyen et long terme,

- par la réalisation de Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels successifs ;

- en mobilisant des financements spécifiques, sur la base de l'application du principe "pollueurs-payeurs" et de systèmes "utilisateurs-payeurs".

Le RIOB recommande la mise en place des cadres juridiques appropriés permettant de prendre en compte ces cinq principes universels.

"La participation des usagers doit être organisée dans des lieux de concertation permettant une réelle mobilisation partenariale".

Le RIOB recommande d'organiser cette participation au sein de Comités ou Conseils de Bassin.



Plus de 1.200 participants

Le RIOB, acteur du Forum Mondial de l'Eau !

La nécessité de mettre en place des systèmes de financements complémentaires reposant sur la participation et la solidarité des usagers s'impose presque partout. Le RIOB recommande la mise en place des redevances de bassin, dont l'efficacité a été démontrée partout où elle a été réalisée.

Ces instances de bassin devront être associées aux décisions concernant la politique de l'eau dans le bassin, dans le cadre de procédures définissant clairement leur rôle.

En particulier, elles devront participer, à la définition des objectifs à long terme et à l'élaboration des Plans de Gestion, à la sélection des priorités d'aménagements et d'équipements, à la mise en œuvre des Programmes de Mesures et d'investissements prioritaires pluriannuels, ainsi qu'à la fixation des principes de financement et au calcul des redevances les concernant.

"L'information sur les ressources et les milieux doit être améliorée".

Leur rôle devra être facilité par la mise en place de **Systèmes intégrés d'Information sur l'Eau**. Ces informations devront servir de base objective à la concertation et à la négociation. Enfin, des moyens importants devront être consacrés à la sensibilisation et à la participation du public, et notamment les femmes et les jeunes, et à la formation à la prise de décisions de ses représentants.

"Le financement par les usagers est une composante de leur participation".

Les investissements nécessaires pour gérer durablement, administrer, préserver et contrôler les ressources et les écosystèmes, ainsi que l'exploitation des services et équipements collectifs, leur maintenance et leur renouvellement, demandent des moyens financiers considérables.

Toutes les analyses convergent pour mettre en évidence l'impossibilité de faire face aux besoins financiers du secteur de l'eau par les seuls moyens budgétaires publics traditionnels centralisés (subventions).



De telles redevances permettent de mobiliser des sommes importantes indispensables au financement du secteur, tout en assurant une solidarité entre l'amont et l'aval des bassins et entre catégories d'usagers et tout en ayant un effet interactif sur la réduction des consommations et sur le contrôle des pollutions.

Le RIOB recommande une application progressive de ces redevances pour adapter ces systèmes modernes de financement à la situation propre de chaque pays et à la solvabilité des populations locales.

Il est souhaitable que ces redevances soient fixées par consensus au sein des Comités de Bassin et qu'elles soient gérées à ce niveau par un organisme spécialisé en accord avec les pouvoirs publics.

"L'eau ne connaît pas les frontières".

Il existe 263 fleuves transfrontaliers dans le monde, dont les bassins couvrent une superficie d'environ 50 % des terres émergées.

L'eau ne connaît pas les frontières nationales et administratives : La gestion des ressources partagées entre plusieurs Pays voisins, doit tenir compte de cette réalité à l'échelle de l'ensemble des bassins transfrontaliers concernés.

Le RIOB recommande que, pour les fleuves, lacs ou aquifères transfrontaliers, des accords de coopération soient conclus ou confortés entre les Pays riverains et que des Plans de Gestion soient conçus au niveau de l'ensemble de leurs bassins versants, notamment au sein de Commissions internationales, d'Autorités de bassin ou d'Organismes internationaux ou transfrontaliers appropriés.

Le RIOB recommande que ces accords internationaux pour la gestion des bassins transfrontaliers prévoient une association des Pouvoirs Locaux et des usagers de l'eau et des milieux, dans le respect des souverainetés nationales.

La création de commissions internationales, se réunissant fréquemment et régulièrement et qui associeront, à l'échelle de tout le bassin, l'ensemble des administrations concernées, des Collectivités Locales et des usagers des pays riverains, **permettra un meilleur dialogue, l'échange des informations utiles, la résolution des conflits potentiels et le partage des bénéfices d'une meilleure gestion commune et le renforcement de la coopération transfrontalière.**

Le RIOB recommande également que les particularités de la gestion de l'eau et des milieux dans les îles soient prises en compte par les Institutions multilatérales et les Autorités nationales concernées. La coopération entre les îles sur cette problématique doit être renforcée sur la base des principes généraux énoncés ci-dessus.

Le RIOB recommande que l'Aide Publique au Développement, bi et multilatérale, soit particulièrement mobilisée pour soutenir les projets de création d'Organismes de Bassin locaux, nationaux ou transfrontaliers, conformes aux principes ci-dessus.

Il est souhaitable que l'Aide Publique internationale réserve des moyens suffisants pour créer notamment les conditions d'un dialogue entre les responsables des pays concernés par un même bassin transfrontalier et pour financer les études préalables à l'élaboration des accords internationaux indispensables et à la mise en place des outils institutionnels et techniques de leur application.

✓ www.riob.org

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE DU RIOB
Debrecen - Hongrie - 06-09 juin 2007
Inscrivez-vous !



Session officielle OIEau / CONAGUA

Création et développement des Systèmes d'Information sur l'Eau



Recommandations

"L'amélioration de la connaissance des ressources en eau, des milieux et des usages est nécessaire à la prise des décisions, ainsi que pour la gestion durable"

Afin de tendre à une gestion globale des ressources en eau, notamment à l'échelle des bassins versants, il est de toute première importance pour les décideurs (directeurs des Organismes de Bassin et des Administrations, membres des Comités de Bassin, représentants des Pouvoirs Locaux, des usagers et du milieu associatif), de pouvoir disposer à tous les niveaux pertinents d'informations fiables, complètes et représentatives à la fois sur :

- **L'état des ressources en eau de surface et souterraines,**
- **La situation des biotopes et des milieux aquatiques** et leurs degrés de sensibilité,
- **Les usages de l'eau** (prélèvements), et notamment l'irrigation et l'adduction d'eau potable pour les habitants, **et les sources de pollution** (rejets) aussi bien localisées que diffuses,

- **Les risques d'occurrence de phénomènes extrêmes**, tels que les inondations ou les sécheresses, ainsi que des pollutions accidentelles,
- **Les indicateurs économiques**, coûts, prix, redevance ...

Or, on constate que **cette information est souvent dispersée, hétérogène, incomplète ...** et qu'elle n'est pas toujours comparable, ni adaptée aux besoins nécessaires aux prises objectives de décisions et que souvent plusieurs organismes publics, parapublics ou même privés, peuvent en disposer, sans qu'il existe des moyens suffisants d'échanges, de mise en commun, d'harmonisation et de synthèse et de capitalisation de cette information entre eux.

Les problèmes de l'eau sont globaux et concernent souvent simultanément plusieurs niveaux d'intervention (niveau local, bassin, régional, national, international).

En réponse, l'organisation de Systèmes d'Information (SI) partagés sur l'Eau permet la valorisation des données et informations existantes, à divers niveaux d'intervention, dans une démarche globale bénéficiant à l'ensemble des acteurs.

La session FT5-13 du 4^{ème} Forum Mondial sur l'Eau, co-organisée le 21 mars 2006 par l'Office International de l'Eau (OIEau) et la Commission Nationale de l'Eau du Mexique (CONAGUA), a permis de souligner l'intérêt de ces Systèmes d'Information sur l'Eau pour une gestion durable des ressources et des risques.

Après présentation de plusieurs études de cas, des recommandations visant à faciliter la mise en œuvre de ces systèmes sont ressorties des débats.

Il apparaît en particulier nécessaire de :

- ❖ **Sensibiliser les responsables politiques et techniques de tous niveaux** pour une gestion cohérente et globale des données et informations nécessaires à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et à la gestion des risques ;

Les Systèmes d'Information sur l'Eau doivent être considérés comme des instruments prioritaires à mettre en œuvre pour une bonne gouvernance des ressources en eau.

- ❖ **Définir une stratégie globale d'organisation et mise en œuvre du Système d'Information**, en s'appuyant sur une analyse cohérente des besoins et de l'existant et en reconnaissant le rôle central des producteurs et gestionnaires de données et d'informations existant aux divers niveaux.

Un soin tout particulier doit être consacré à la réflexion sur **l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des réseaux de mesures et des banques de données**, le financement ainsi que le rôle souhaitable des institutions spécifiques de bassin par rapport aux autres intervenants.

La mobilisation des informations nécessite une organisation cohérente de réseaux de mesures, des laboratoires d'analyse, de la transmission des données, de leur vérification et de leur contrôle, de la gestion des banques de données, de leur mode d'accès et de leurs "produits".

Il faut se rappeler que, si les frais d'investissement sont élevés pour disposer d'une information appropriée (stations, laboratoires, télétransmission, informatique ...), la qualification des spécialistes qui interviennent (formation) et les frais de fonctionnement et d'exploitation sont, de très loin et sur le moyen et long terme, les postes de dépenses les plus importants et récurrents et qu'il **n'est pas raisonnable d'investir sans s'être assuré des moyens de faire fonctionner les systèmes de façon optimale et continue dans la durée**, ce qui suppose des ressources financières appropriées et surtout pérennes.

Il est important d'éviter une sophistication abusive privilégiant l'utilisation de technologies de pointe souvent au détriment d'une réelle réflexion sur l'organisation concrète et du recours à des solutions simples, qui sont le plus souvent très efficaces.

Les systèmes d'information ne fonctionnent que s'il y a des hommes compétents qui en sont responsables. Les solutions ne passent jamais par l'utilisation de gadgets technologiques.

Coordinación Francesa
Partenariat Français
French Partnership
México 2006 - IV Foro Mundial del Agua



CONAGUA
COMISION NACIONAL
DEL AGUA



**Office
International
de l'Eau**



Plus de 250 participants

Une priorité : l'information !

véritables systèmes d'observation au niveau des bassins nationaux ou transfrontaliers et aussi permettre de centraliser l'information de synthèse nécessaire à la définition des politiques gouvernementales.

Les Systèmes d'Information sur les fleuves et aquifères transfrontaliers doivent être conçus de façon cohérente et globale à l'échelle du bassin versant dans son ensemble, dans le cadre d'accords entre les pays riverains.

Lors de la mise en œuvre effective **des Systèmes d'Information partagés**, il est particulièrement recommandé de mettre en place des processus visant à :

- **S'interroger sur la nature** (paramètres, indices intégrateurs, fréquence, représentativité, normalisation) **des informations utiles**,
- **Organiser et animer le réseau de partenaires**, producteurs et utilisateurs de données et des informations du Système d'Information ;
- **Inventorier les sources de données et informations existantes** et analyser les conditions de leur production et de leur mise à disposition (métadonnées...) ;
- **Adopter un langage commun** visant à permettre l'échange de données comparables ;
- **Créer une architecture technique globale du Système d'Information**, afin d'optimiser les capacités d'échange en fonction de l'existant et des attentes, et préciser les spécifications techniques permettant d'assurer la compatibilité technique des données échangées ;

- **Définir**, au cas par cas, **les procédures d'échange et de valorisation des données** mises à disposition par les divers producteurs, en respectant les droits d'accès à l'information qui auront été définis ;
- **Développer**, en fonction des priorités des usagers et des moyens disponibles, **les outils et produits de valorisation des données** ;
- **Organiser la production et la diffusion des connaissances nécessaires à la prise de décision et à la bonne information et participation du public.**

Il est également recommandé aux Pouvoirs Publics concernés et aux organisations de coopération bi et multilatérales :

- de favoriser l'émergence, dans le domaine des données sur l'eau, de moyens et de compétences d'ingénierie spécifiques,
- de soutenir les travaux visant à la définition de standards et de nomenclatures communes pour l'administration des données, afin de permettre des échanges, des comparaisons et des synthèses d'information entre partenaires à tous les niveaux pertinents d'observation,
- de promouvoir, comme une obligation préalable, la création de systèmes d'observation des ressources en eau et de leurs usages au niveau de chaque bassin, qu'ils soient nationaux ou transfrontaliers.

www.oieau.org

www.cna.gob.mx

En outre, l'information pour être utile, ne doit pas rester sous forme de données brutes, mais elle doit être organisée en fonction des besoins, qu'il s'agisse de l'étude d'états des lieux ou de scénarii, des Plans de Gestion, de Programmes d'Intervention, de simulations budgétaires ou d'assiettes de redevances, de la délivrance des autorisations administratives ou d'études des projets, de régulation des ouvrages, d'alerte ou bien encore de l'évaluation des résultats des politiques mises en œuvre et du suivi de l'évolution de l'état des milieux, enfin de l'information du public ou de vulgarisation, ...

L'information doit, pour être utilisable, être rendue disponible sous les formes les mieux appropriées.

Si l'on peut considérer que d'une façon générale, l'accès aux données publiques brutes doit être libre et gratuit pour les différents usagers, par contre, compte tenu des coûts supplémentaires de mise en forme et de diffusion, il ne serait pas anormal que les informations élaborées soient rendues payantes.

Il faut aussi définir des standards communs permettant de réunir de façon globale des informations comparables produites par les différents intervenants, pour pouvoir organiser de

Le CNFME s'engage lui aussi ...

Les 18 et 19 mars derniers à Mexico, en liaison avec le MEDD et le Conseil Mondial de l'Eau (CME), le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME / OIEau) a animé deux formations au sein du "Learning Center" du Forum Mondial. Ces sessions s'adressaient prioritairement à des élus :

- **"La gouvernance locale de l'eau"** : rôle des acteurs, concertation et décision, montages institutionnels et indicateurs de performance, ... avec l'expérience de la Communauté Urbaine de Nantes et la comparaison avec les approches allemande, italienne, sud-africaine et mexicaine.
- **"Les systèmes d'assainissement pour les petites collectivités"** : spécificités et difficultés des systèmes d'assainissement des zones à faible densité de population, choix des solutions collectives, semi collectives ou non collectives, critères de choix des différentes techniques d'épuration ou les expériences du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration de la Lague (SMARL) et de l'ENDA, sur les travaux d'assainissement dans un quartier périurbain de Dakar, ont apporté un éclairage très concret. ✓

La Gouvernance des services des eaux ...

... présentation des succès de l'expérience française

Le Groupe de Travail "Gouvernance des services d'eau", mis en place dans le cadre du Partenariat Français pour Mexico (PFM), a dégagé une vision commune des différents acteurs impliqués et a mutualisé les expériences sur les modes de gestion utilisés en France.

Au Forum de Mexico, les partenaires français ont animé deux sessions : l'une sur la transparence, la performance, le contrôle démocratique et la gouvernance des services locaux d'eau potable et d'assainissement, et l'autre, sur les besoins des villes des pays en développement et les réponses des initiatives internationales.

Le travail d'un groupe d'élèves de l'ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts), animé par l'OIEau, sur la "Gouvernance française des services d'eau potable et d'assainissement" représente une contribution intéressante.

Après avoir souligné les particularités françaises, que sont le rôle des Agences de l'Eau, une organisation publique décentralisée des services d'eau, au niveau des municipalités et de leurs groupements, et une expérience de gestion tant en régie qu'en délégation, le document aborde dans le détail la Loi Sapin (1993) instaurant une concurrence entre les

délégataires, la Loi Chevènement (1999) sur l'intercommunalité, les Lois Barnier et Mazeaud (1995) sur les rapports entre les communes et leurs délégataires. Les Agences de l'Eau ont un rôle croissant dans la gestion et la protection de la ressource. L'augmentation de la transparence a permis une amélioration de l'information des usagers. Les associations de consommateurs jouent un rôle de plus en plus important.

La mise en place d'indicateurs de performance permet une meilleure compréhension de tous les partenaires.



TWINBASIN^{xn}

Des jumelages entre Organismes de Bassins, pour de meilleures pratiques de Gestion Intégrée des Ressources en Eau



Le projet TWINBASIN^{xn}, financé par la Commission Européenne et animé par l'Office International de l'Eau et le RIOB, connaît, depuis septembre 2004, une progression importante dans la réalisation de ses objectifs. **26 jumelages sont actifs à ce jour, impliquant plus de 40 Organismes de Bassins, originaires de 27 pays différents et d'horizons géopolitiques très divers** (France-Brésil ; Espagne-Roumanie ; Kenya-Ouganda, Australie-Philippines, etc.).

De nouvelles règles ont été élaborées, en 2006, afin de faciliter l'accès au projet par de nouveaux bassins jumelés. Ainsi, pour la première fois, le Comité de Pilotage réuni au cours du 4^{ème} Forum de l'Eau à Mexico, a accepté un jumelage impliquant trois Organismes de Bassins, originaires du Kenya, Royaume-Uni et de Pologne.

Le Forum de l'Eau a offert une plate-forme importante de promotion du projet et de diffusion de ses résultats.

Notamment, une Conférence de Presse a permis de valoriser les enseignements acquis par le jumelage entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (France) et la "Gerencia Regional del Agua del Valle de Mexico" (Mexique).

Au regard de l'excellente avancée de nombre de jumelages en cours, plusieurs de ses partenaires ont sollicité la poursuite de l'appui du projet, afin d'approfondir leurs échanges sur le développement de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Plusieurs extensions de jumelage ont donc déjà été approuvées.

Aujourd'hui, la communauté TWINBASIN^{xn} comptabilise donc plus de 70 rapports de missions.

Conformément aux recommandations du dernier Comité de Pilotage (Megève - France en Septembre 2006), l'accent est actuellement mis sur la capitalisation et la dissémination des résultats obtenus : rapports, synthèses générales et thématiques, etc..

TWINBASIN^{xn} a aussi une autre vocation : celle d'échanger des connaissances avec les projets du "Cluster", notamment par des web-conférences.

Ce "cluster" réunit cinq autres projets inscrits dans le 6^{ème} Programme Cadre de Recherche et de Développement de l'Union Européenne : Wade, Rivertwin, Twinbas, Brahmawinn et Striver. Ces projets de recherche ont tous le même objectif d'améliorer la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en

élaborant des modèles de gestion. Ainsi à travers trois web-conférences, TWINBASIN^{xn} a contribué en 2006 au développement de ces modèles : "TWINBASIN^{xn} un modèle pour la gestion d'un bassin", "Créer un jumelage avec le projet Twinbasin" et "Les instruments économiques pour la GIRE et dans les instruments de planification".

Le projet débute sa 4^{ème} et dernière année d'existence. Les portes en sont encore totalement ouvertes aux partenaires potentiellement intéressés.

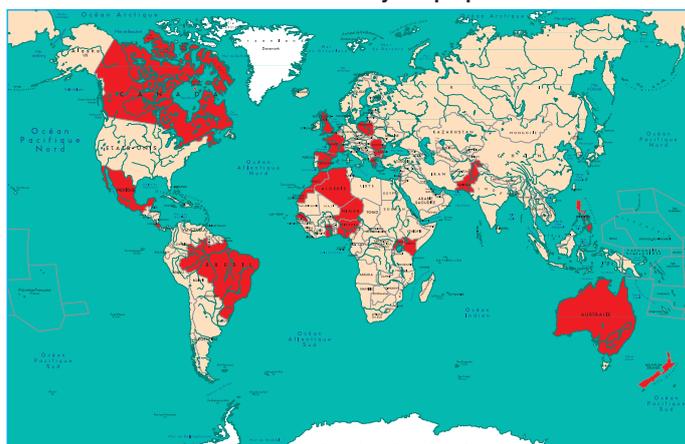
Il est encore temps de nous rejoindre !

Pour plus d'information sur les jumelages, les résultats du projet TWINBASIN^{xn}, et les web-conférences, vous pouvez consulter le site Internet :

www.twinbasin.org



Pays impliqués dans TWINBASIN^{xn}



AFRIQUE

Banque Africaine de Développement

Vers un mécanisme de suivi des Objectifs du Millénaire



Parmi les conclusions de la Conférence Internationale "Atteindre l'Objectif du Millénaire pour l'Eau et l'Assainissement en Afrique Rurale", organisée à Paris le 1^{er} avril 2006, figure "l'institution d'un mécanisme régional d'observation, hébergé à la Banque Africaine de Développement (BAfD), qui suivra l'avancement de cet Objectif du Millénaire (ODM7) en Afrique et émettra des avis à l'attention du Comité Consultatif pour l'eau, auprès du Secrétaire Général des Nations Unies". Le Ministère Français des Affaires Etrangères a demandé à JMB CONSULT et à l'OIEau de préparer une note de réflexion pour être soumise aux bailleurs de fonds et présentant :

- ◆ un diagnostic de la demande, des besoins et des attentes des Pays africains, pour une évaluation des progrès vers l'ODM7, en particulier, l'évaluation des taux d'accès à l'eau et l'assainissement.
- ◆ des recommandations pour la mise en œuvre d'un mécanisme d'observation (mode de fonctionnement et procédures).

A l'issue de leur mission, JMB Consult et l'OIEau ont proposé de s'appuyer sur une structure fédérative bâtie à partir d'institutions du niveau national, régional et international existantes et déjà impliquées dans le secteur eau & assainissement. Le schéma proposé se veut consensuel et rassemblerait de nombreux partenaires, comme par exemple l'UNICEF, l'OMS, le PNUD, l'AAE, le JMP, l'OCDE, le WRC, le SEMIDE, et bien sûr les institutions nationales propres à chaque pays.

Le point central serait la Facilité Africaine de l'Eau, agissant sous l'égide de l'AMCOW, et hébergée à la BAfD qui vise la mise en place d'un environnement institutionnel propice à une gestion efficace et efficiente des ressources en eau, ainsi que le financement de petits projets hydrauliques novateurs dans les zones rurales.



Barrage de Ziga (Ouagadougou) © BAfD



Afrique de l'Ouest

Faisabilité d'un Observatoire Régional de l'Eau

Les Gouvernements de l'Afrique de l'Ouest ont adopté un Plan d'Action Régional de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAR-GIRE/AO) et mis en place un Cadre Permanent de Coordination et de Suivi (CPCS), au sein de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Ce cadre s'appuie sur quatre organes :

- un Comité Ministériel de Suivi,
- un Conseil Régional de Concertation sur les Ressources en Eau,
- un Comité Technique des Experts des Points Focaux Nationaux,
- une Unité de Coordination Régionale des Ressources en Eau (UCRE), Département du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO.

Alors que les premiers projets du PAR-GIRE/AO commencent à être financés, l'OIEau, sur financement de la "Danish Agency for Development Assistance" (DANIDA) et sous le pilotage de l'UCRE, contribue à la réalisation d'une étude de faisabilité d'un Observatoire Régional de l'Eau en Afrique de l'Ouest, qui devra faciliter le pilotage de l'ensemble du programme du CPCS, et permettre d'assurer le suivi de la gestion de l'eau au niveau des pays et bassins.

Les résultats de l'étude ont été présentés en novembre 2006 devant le Comité Ministériel de Suivi.



Kenya

Appui au Renforcement des Capacités avec le "Kenyan Water Institute" (KEWI)

Le Projet "ARCHE" (Appui au Renforcement des Capacités Humaines dans le Secteur de l'Eau) s'est clôturé au mois de Mars 2006.

Rappelons que l'objectif principal de ce projet du "Ministry of Water Resources" (MWRE), financé du côté français par le Fonds d'Etude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP), a consisté à renforcer les ressources humaines du secteur de l'eau au Kenya en s'appuyant sur la structure de formation du KEWI à Nairobi.

Au cours du dernier semestre 2005, il avait été procédé à la construction d'un ensemble de plate-formes pédagogiques, inspirées de celles du CNFME / OIEau en France, permettant de réaliser des formations pratiques sur l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.

La réalisation en a été confiée au Bureau d'Etudes français SEURECA, sur la base du dossier conceptuel élaboré préalablement par l'Office International de l'Eau.

Au mois de février 2006, les responsables du "MWRE" ont fait de nouveau appel à l'OIEau pour réaliser une session de formation de formateurs pour une vingtaine d'enseignants du "KEWI", afin de faciliter leur nouvelle orientation en matière de formation continue des adultes en situation professionnelle.

Cette intervention de l'OIEau a donné l'occasion d'identifier de nouveaux besoins d'assistance aux "Water Service Providers" et aux "Water Service Authorities" kenyans.



AFRIQUE

Renforcement des capacités

GRAND PROJET

Afrique du Sud - NCWSTI

Création d'un réseau de Centres de Formation Professionnelle avec le "National Community Water and Sanitation Institute" (NCWSTI)

Dans le cadre de leur stratégie de renforcement des capacités du secteur de l'eau, les Autorités sud-africaines ont désigné le NCWSTI (National Community Water and Sanitation Training Institute), comme opérateur national d'une politique cohérente de développement des compétences professionnelles des acteurs sud-africains, pouvant se résumer en 5 points :

- ① La création d'un réseau de Centres de Formation professionnelle,
- ② La définition de cursus et/ou la création de nouvelles qualifications professionnelles,
- ③ La constitution et la formation d'une équipe de formateurs spécialisés,
- ④ L'identification des besoins de formation des acteurs travaillant dans le secteur,
- ⑤ La mise en œuvre d'un programme pluriannuel de formation de ces personnels.

L'Ambassade de France et la partie sud-africaine ont lancé un appel d'offre international pour la mise en œuvre de ce projet sur financement du Fonds Français de Solidarité Prioritaire (FSP).

L'Office International de l'Eau, en association avec la SAUR, a été désigné en septembre 2003, adjudicataire de ce marché.

Une phase de démarrage - "Inception Phase" - a permis d'ajuster l'ensemble du projet aux besoins sud-africains et de fournir les documents de référence pour la construction de plates-formes pédagogiques.

5 thématiques prioritaires ont été retenues : traitement de l'eau potable, traitement des eaux usées, électromécanique, maintenance mécanique et gestion commerciale, avec pour objectif la création de modules de formation, ainsi que l'élaboration de filières de

qualification, qui ont été validées par un Comité de Pilotage du Projet (PSC - Project Steering Committee).

La création de 2 Centres Régionaux (Branches) dans les provinces du Kwa-zulu Natal et de l'Eastern Cap, est venue compléter les moyens du NCWSTI.

Le projet a continué sur sa lancée avec la réalisation, en 2006, de plusieurs sessions de formation portant sur les thématiques suivantes :

- Traitement de l'eau potable : 2 sessions réalisées par l'IDFP - SAUR ;
- Traitement des eaux usées : 2 sessions réalisées par le CNFME - OIEau ;
- Maintenance Electrique : 1 session réalisée par le CNFME - OIEau ;
- Gestion des abonnés : 1 session réalisée par l'IDFP - SAUR.

Chacune de ces actions de formation vise un double objectif : d'une part, former des groupes de formateurs sud-africains leur permettant de former - à leur tour - les exploitants issus de leurs zones géographiques respectives, et, d'autre part, doter le NCWSTI de kits pédagogiques pour développer et renforcer son offre de formation, dans le respect des normes édictées par la "South African Qualification Authority", et répondant en particulier aux procédures dites "National Qualification Level".

Plusieurs des activités mentionnées se sont déroulées à Durban afin d'élargir la couverture géographique de ce réseau national de formation en Afrique du Sud.

En parallèle, à partir des plans fournis par l'OIEau, le "NCWSTI" a construit les premières plate-formes pédagogiques, portant sur les réseaux de distribution d'eau potable, qui permettront la formation pratique en situation réelle des agents du secteur.

La nomination du nouveau Directeur Général du "NCWSTI", le Professeur G. Djolov, conforte et dynamise la poursuite de ce projet en liaison avec les membres du "Project Steering Committee", réunissant les représentants de l'Ambassade de France à Pretoria, ainsi que ceux du "Department of Water Affairs & Forestry" (DWAF). D'autres actions, conduites par l'OIEau, ont porté sur le Management des Services (indicateurs de performance, gestion des ressources humaines).

L'inauguration officielle des nouvelles installations du "NCWSTI" est prévue en février 2007.



Plate-forme d'entraînement à la pose de canalisations

CICR "Wat-hab"



Depuis plusieurs années déjà, la collaboration entre le Service "Water and Habitat" (Wat-hab) du Comité International de la Croix-Rouge (CICR),

basé à Genève, et le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) de l'OIEau se renforce.

L'OIEau a notamment reçu à Limoges, du 2 au 13 octobre 2006, pour la cinquième année consécutive un groupe de Chefs de Projet du CICR, basés dans le monde entier (Burundi, République Démocratique du Congo, Liberia, Thaïlande, Guinée Conakry, Rwanda, Érythrée, Côte d'Ivoire, ...), pour une session de formation professionnelle sur le "Diagnostic des infrastructures d'eau potable".

Courant 2006, l'OIEau a aussi réalisé pour le compte du CICR et en partenariat avec les cellules "Wat-hab" des pays concernés plusieurs sessions de formation au Burundi sur les thèmes de la conception et de l'exploitation des réseaux d'eau potable et sur la gestion et le diagnostic des unités de production d'eau potable au Burundi et en République Démocratique du Congo.



Chantier de construction de la plate-forme "réseaux"

AFRIQUE

Bassins Transfrontaliers

Volta

Création d'une Autorité de Bassin de la Volta



L'équipe de l'OIEau a accompagné le Comité Technique du Bassin de la Volta (CTBV), depuis 2004, vers la création d'un organisme chargé de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, des écosystèmes et autres ressources connexes du Bassin de la Volta.

Ceci a permis d'élaborer les statuts de l'Autorité du Bassin de la Volta, ainsi que son règlement intérieur et financier.

Ce travail a bien entendu pleinement pris en compte les stratégies nationales, liées à la gestion des ressources en eau dans cha-

cun des six Etats-Membres.

Il a également intégré les actions convergentes menées dans le Bassin, sous l'égide de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Mondiale, de l'Initiative Européenne pour l'Eau, du FFEM et des autres donateurs et acteurs.



Une remarquable volonté politique a conduit les responsables du Bassin de la Volta, qui implique six pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo), à la mise en place du cadre nécessaire à la Gestion Intégrée de leurs ressources en eau partagées.

Grâce au soutien de la coopération bilatérale française, l'Office International de l'Eau a pu leur apporter une assistance technique efficace.

GRANDS PROJETS

Ethiopie

Un cadre institutionnel pour le Bassin de l'Abbay sur le Nil Ethiopien

A la demande de BRL Ingénierie, attributaire du marché général, l'Office International de l'Eau a participé à la mise en œuvre du projet "Institutional setup studies of the Ethiopian Nile Basin (Abbay Basin) Project" en mettant à disposition en 2006 un expert auprès du Ministère des Ressources en Eau de la République Fédérale d'Ethiopie.

Notre expert a contribué à préparer un projet de Loi sur les Organismes de Bassin, qui a reçu l'approbation des Autorités éthiopiennes concernées. Il a sensibilisé les partenaires éthiopiens au fonctionnement des Organismes de Bassin français et internationaux et à leurs activités dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau par bassin versant.

Une visite ministérielle en France est envisagée prochainement.



Bassin du Niger

De l'Audit au Partenariat

En 2003, la Banque Mondiale avait fait appel à l'Office International de l'Eau (OIEau), afin de mener à bien un audit visant à proposer des réformes institutionnelles et organisationnelles de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN).

Dans le cadre du processus de "Vision partagée", devant aboutir au Plan d'Action et de Développement Durable et au Programme d'investissement, l'Autorité du Bassin du Niger bénéficie d'un financement de la Facilité Européenne pour l'Eau en Afrique.

L'OIEau est partenaire de l'ABN dans son projet, et s'investit notamment sur les thèmes suivants :

- instruments juridiques ;
- cohérence avec les Processus Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;

- élaboration du Programme d'Investissement et de son Calendrier de Mise en Oeuvre ;
- formulation et modalités de mise en œuvre des Projets d'Investissement ;

L'OIEau apporte à l'ABN une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour encadrer les prestations de consultants et de bureaux d'études :

- ◆ la rédaction de Termes de Référence,
- ◆ l'envoi de Dossiers d'Appel d'Offres,
- ◆ l'organisation de la procédure de sélection,
- ◆ le jugement des offres et la sélection du candidat,
- ◆ la préparation des conventions avec les prestataires retenus,
- ◆ l'appui au suivi des études.

L'OIEau appuiera également l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds.

Si besoin, des missions sur place permettront un travail d'analyse et de propositions en amont des prestations extérieures, ainsi qu'en aval pour évaluer les orientations formulées par les consultants locaux et bureaux d'études retenus. ✓

Le fleuve Niger



Mexique - CONAGUA

Depuis 5 ans, de nombreuses missions d'information et de coopération ont été menées par les experts de l'Office International de l'Eau et des Agences françaises de l'Eau, dans le cadre du "Programme d'appui au Mexique dans le secteur de l'Eau", financé par le Ministère français des Affaires Etrangères.

Le Système National d'Information sur l'Eau (SINA) & les Systèmes Régionaux d'Information sur l'Eau (SIRA)

La Commission Nationale de l'Eau du Mexique (CONAGUA) s'est intéressée à l'expérience française et en particulier au savoir faire développé par l'OIEau dans le domaine de la gestion des données et des informations sur l'eau.

La loi sur l'eau mexicaine du 29 avril 2004 (Ley de Aguas Nacionales) prévoit que "la planification et la programmation nationale des ressources en eau se feront sur la base d'un **Système National (SINA), et de Systèmes Régionaux d'Information sur l'Eau (SIRA)**".

La CONAGUA a été chargée de créer et mettre en place ce Système National d'Information sur l'Eau du Mexique, le SINA, ainsi que d'appuyer les nouveaux "Organismes de Bassin" dans la création des Systèmes Régionaux d'Information sur l'Eau (SIRA).

Dans le cadre de son partenariat avec l'OIEau, la CONAGUA et les institutions mexicaines concernées par ce projet ont procédé à l'analyse détaillée du contexte législatif, institutionnel et technique de la gestion des données et informations sur l'eau au Mexique, afin de définir :

- une vision du SINA et des SIRA à moyen terme (missions principales, publics cibles, types et domaines de données et information à gérer, ...);
- les outils organisationnels et inter-institutionnels à mettre en œuvre et les divers aspects techniques fondamentaux du projet;
- un programme d'actions pluriannuel, ainsi qu'un plan détaillé pour les deux premières années.

A partir de 2005, le "projet SINA/SIRA" est passé en phase opérationnelle de mise en œuvre, avec une poursuite de l'appui technique de l'OIEau.

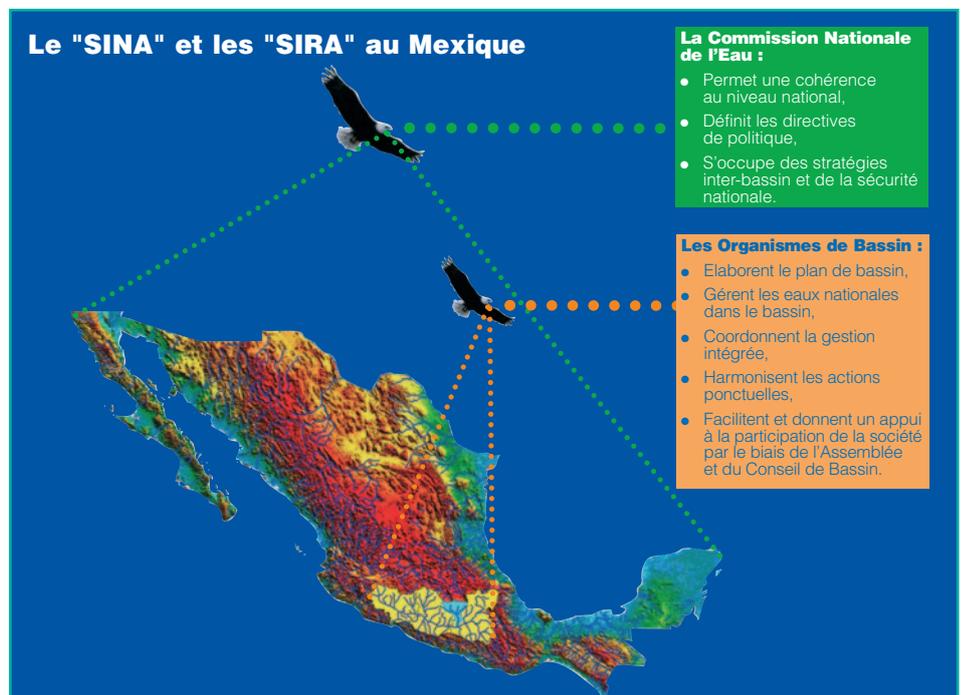
Au niveau inter-institutionnel, un **Groupe Thématique de l'Eau** a tout d'abord été officiellement créé, ainsi que des sous-groupes spécialisés, entre les principales institutions concernées de niveau fédéral : la CONAGUA, le SEMARNAT (Secrétariat du Gouvernement en charge de l'Environnement), l'INEGI (Institut de cartographie et de statistique en charge notamment de la normalisation des systèmes d'information sectoriels du Mexique), ...

La Direction de la Planification de la CONAGUA assure la coordination de ces groupes thématiques, ainsi que la réalisation des outils communs du système :

- le site Web du SINA pour présenter les actions en cours, valoriser les produits déjà existants (SUIBA, ...), et mettre à disposition les éléments du langage commun,
- le catalogue des acteurs de l'eau ("pages jaunes") au Mexique.



www.conagua.gob.mx/SINA



AMÉRIQUE LATINE Mexique - CONAGUA

Réforme des processus de planification

Dans l'optique d'un passage progressif du Mexique d'une simple programmation pluriannuelle d'infrastructures hydrauliques à une véritable planification intégrée sur le moyen et long terme, les experts français mobilisés par l'**Office International de l'Eau** ont rédigé un ensemble de recommandations portant sur :

- ◆ la cohérence entre les niveaux fédéraux et régionaux ;
- ◆ l'adéquation entre "gestion de l'eau" et "aménagement du territoire" ;
- ◆ la définition d'objectifs clairs, transparents, chiffrés ;
- ◆ une décentralisation progressive des décisions ;
- ◆ une évolution de politiques sectorielles vers une gestion globale.

Les expériences françaises et européennes ont également été présentées et adaptées au contexte mexicain pour des propositions relatives :

- au caractère participatif des processus de prise de décision ;
- à l'intégration de la dimension environnementale, avec l'introduction d'objectifs relatifs aux milieux naturels ;
- à l'équité entre les usagers.

Enfin, trois points ont fait l'objet d'échanges plus approfondis :

- **les outils d'analyse économique, qui permettent l'optimisation des investissements, la recherche d'une meilleure récupération des coûts environnementaux pour chaque secteur économique,**
- **la tarification, comme instrument d'influence sur la demande et de couverture des coûts de gestion, d'investissement et de fonctionnement ;**
- **les indicateurs de résultats, pour l'évaluation des politiques publiques, qu'il est intéressant d'introduire pour mieux garantir l'atteinte des objectifs.**



Création du système documentaire national

Sur financement du Ministère français des Affaires Etrangères et de l'OMM (Organisation Météorologique Mondiale), l'**OIEau** est intervenu pour analyser la production documentaire des différents services de la CONAGUA et proposer une architecture, pour l'organisation et la mise en place d'un outil d'information documentaire moderne et efficace sur l'eau au Mexique.

La CONAGUA a ainsi souhaité tirer profit de l'expérience de l'Office International de l'Eau dans le domaine de la documentation sur l'eau.

Avec son siège à Mexico et 33 implantations sur le territoire (20 agences fédérales et 13 agences régionales), la CONAGUA et ses 20.000 employés produisent, en effet chaque année, de nombreuses informations.

A côté des mesures réalisées sur le terrain (météorologie, hydraulique, suivi de la qualité, etc.), il existe une production de nombreux rapports, bilans et études, stockés à la **Bibliothèque des Etudes et Projets**, qui malheureusement ne dispose pas d'outils modernes de gestion de l'information.

L'**OIEau** a proposé une chaîne de traitement documentaire complète, avec la définition d'une méthodologie de traitement de l'information, la formation du personnel, et des préconisations pour le choix d'un logiciel documentaire et à l'aménagement de locaux pour le stockage des ouvrages.

L'équipement informatique permettra la gestion des documents et leur consultation en ligne via le site Internet de la CONAGUA.

Un partenariat permanent avec le CEMCAS

Le CEMCAS : Centre Mexicain de Formation à l'Eau et à l'Assainissement



Réunion du groupe thématique "eau" (février 2006)



Un circuit des documents, rendant la Bibliothèque des Etudes et Projets depositaire de toutes les productions internes de la CONAGUA, complétera son fonctionnement, en lui permettant de devenir le centre de ressource sur les savoir-faire de l'Institution.

Sur 15 mois, l'évolution de la Bibliothèque dotera la CONAGUA d'un outil d'information moderne et adapté aux besoins du Mexique.



www.conagua.gob.mx



CONAGUA
COMISION NACIONAL
DEL AGUA



Office
International
de l'Eau

www.eaudoc.oieau.org



EURO-RIOB 2006 - Megève

Le 2^{ème} Congrès International de Megève sur "l'Eau en Montagne" a accueilli, les 20, 21 et 22 septembre derniers, conjointement :

- ◆ un colloque scientifique et technique sur "la gestion intégrée des hauts bassins versants",
- ◆ "la Rencontre des Elus de Montagne", sur leurs responsabilités dans la gestion de l'eau,
- ◆ et la 4^{ème} Conférence Européenne "EURO-RIOB 2006", du Groupe européen du Réseau International des Organismes de Bassins, pour une meilleure application de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE).

Plus de 400 participants, dont 250 Elus, scientifiques et techniciens du secteur de l'eau, ainsi que 165 représentants des Administrations Gouvernementales responsables de la gestion des ressources en eau, des Organismes de Bassin ou Autorités de Districts, venant de 33 Pays, se sont réunis à cette occasion.

La Ministre française de l'Ecologie et du Développement Durable, Mme Nelly OLIN, venue ouvrir les travaux du Congrès, a développé plusieurs points majeurs intéressant tout particulièrement la montagne et qui figurent au Projet de Loi sur l'eau en fin de discussion devant le Parlement.

S'adressant particulièrement aux Elus montagnards, Mme OLIN a déclaré : "vous êtes les gardiens de ce château d'eau que sont vos montagnes".

Mme Nelly Olin



Les participants ont débattu dans le cadre de la Conférence "EURO-RIOB 2006", animée par le Réseau International d'Organismes de Bassins (RIOB), dont l'Office International de l'Eau assure le secrétariat, de quatre grands thèmes d'actualité pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'Eau dans les Districts Hydrographiques européens :

- la compatibilité entre la DCE et les grands aménagements (hydroélectricité, protection contre l'érosion et les inondations, voies navigables, ...), les Masses d'Eau Fortement Modifiées,
- la prise en compte des problèmes quantitatifs (sécheresses, partage de l'eau, transferts d'eau et réservoirs, spécificités du climat méditerranéen, ...),
- le monitoring, les réseaux de surveillance et le rapportage, les comparaisons entre les masses d'eau des différents pays, l'inter-étalonnage,
- l'élaboration des futurs programmes d'intervention, leur coût, les études économiques et le financement, ...

Une attention particulière a été bien sûr consacrée aux caractéristiques des hydro-écotopes et masses d'eau des montagnes européennes, têtes de bassin, et aux actions spécifiques, qui sont à envisager pour qu'elles atteignent le bon état écologique en 2015.

D'une façon générale, les représentants des Organismes de Bassin jugent favorablement les premières étapes de mise en application de la Directive-Cadre qui a introduit de nouvelles méthodes d'analyse et de travail très positives.

Les nombreuses recommandations qui ont été émises concernent en particulier :

Les inondations :

- Il faut d'abord faire de "la solidarité amont - aval" le point d'orgue de la gestion cohérente à l'échelle des bassins et des sous-bassins versants,
- Dans les bassins transfrontaliers, en particulier, il faut encourager la coopération entre Etats riverains pour la recherche commune de solutions coordonnées, et en partageant les responsabilités,
- La protection contre les inondations doit passer par une approche coordonnée, combinant la protection des personnes et les biens, la réduction des

vulnérabilités, la restauration du libre écoulement des cours d'eau, la préservation et la re-création des champs naturels d'expansion des crues, la prévision des événements, l'identification des zones à risque, la publication d'"atlas" de zones inondables, la maîtrise de l'urbanisation, l'alerte et l'éducation.

L'hydroélectricité :

- ▶ Les équipements hydroélectriques modifient les écosystèmes mais produisent de l'énergie renouvelable. D'une part, la Directive-Cadre sur l'Eau, renforce la protection des écosystèmes aquatiques, voire leur restauration, d'autre part, la Directive "Energie renouvelable", vise à accroître la part d'énergie produite sans effet de serre, dont l'hydroélectricité (barrages, micro-centrales électriques, ...), comment peut-on appliquer à la fois les deux Directives ?
- ▶ Une modernisation et une optimisation des installations hydroélectriques existantes est une priorité.

La gestion quantitative de l'eau :

- ❖ La disponibilité de l'eau douce, en quantité et qualité suffisantes, risque d'être d'ici une génération un des principaux facteurs limitant du développement économique et social et cela dans beaucoup de pays européens et pas seulement en zone méditerranéenne.
- ❖ Il est nécessaire de renforcer les réflexions et la prospective sur les conséquences du réchauffement climatique. Une approche commune est nécessaire pour se conformer aux obligations de la DCE dans les situations critiques.
- ❖ La prévention des sécheresses à venir ne peut plus se faire au cas par cas, mais doit être planifiée sur le long terme en résolvant les problèmes structurels qui se posent, afin d'en prévenir le mieux possible les effets et d'éviter la dégradation globale de la ressource en eau.
- ❖ Il ne faut plus mobiliser de nouvelles ressources que lorsque cela est écologiquement acceptable et économiquement raisonnable.



Plus de 400 participants

- ❖ **Des Plans de Gestion de la Rareté de l'Eau** doivent affirmer la priorité à l'eau potable par rapport aux autres usagers, veiller à un partage de l'eau équitable et rationnel entre les différents usages, assurer une meilleure valorisation de l'eau et éviter les gaspillages,
- ❖ **L'économie de l'eau**, la recherche des fuites, le recyclage, la réutilisation des eaux usées épurées, la recharge des nappes, le dessalement d'eau de mer, la recherche sur des usages économes, doivent devenir des priorités.

Les obligations d'établissement des réseaux de surveillance et des programmes de contrôles :

- ⊃ Il s'agit d'une **préoccupation majeure** pour les Organismes de Bassin, compte tenu de la proximité maintenant de l'échéance fixée par la DCE,
- ⊃ Il y a un **pas méthodologique à franchir** pour passer du contrôle de la physico-chimie à celui de la biologie, prévu par la DCE,
- ⊃ Il est encore difficile de **définir les réseaux de contrôle**, à cause du manque de repères sur la définition de ce que doit être précisément "**le Bon Etat écologique**",
- ⊃ **Des efforts financiers importants sont à prévoir** pour assurer l'établissement et le fonctionnement de ces réseaux de contrôle.

L'élaboration des futurs "Plans de Gestion" et "Programmes de Mesures" :

- ➔ **Il faut orienter les efforts vers les réseaux et stations d'épuration des petites collectivités**, vers le secteur de l'assainissement individuel, les bâtiments d'élevage, en particulier dans des secteurs où les petits cours d'eau ont des capacités d'autoépuration très faibles.
- ➔ **Une meilleure coordination entre la politique de l'eau et la politique agricole commune est indispensable** : Il faut mieux identifier les zones pour lesquelles les pressions agricoles ont un impact important sur la qualité des eaux et y affecter en priorité les moyens nécessaires à une restauration de la situation.
- ➔ **Il faut sensibiliser et informer le grand public**, expliquer les enjeux, afin qu'il soit en mesure de donner un avis : des approches originales s'appuyant sur l'organisation d'animations locales ou l'utilisation de supports locaux de communication sont efficaces pour mobiliser les citoyens ; le recours à des spécialistes de la communication et des enquêtes d'opinion sera nécessaire ; beaucoup des méthodes les plus appropriées sont encore à expérimenter.
- ➔ Ces consultations auront un coût et **il est nécessaire de prévoir des budgets importants**, pour se conformer aux nouvelles obligations de la DCE dans ce domaine.
- ➔ Il est nécessaire de renforcer les programmes de coopération avec les pays voisins de l'Union Européenne élargie, pour **la gestion des Districts Internationaux des fleuves transfrontaliers**, en Europe orientale et dans les Balkans, ainsi que dans le cadre de la politique de voisinage en Méditerranée et dans le Caucase.

- ➔ **Les Fonds européens de cohésion régionale** devront soutenir les efforts des nouveaux Etats-Membres.
- ➔ Il est important de trouver une échelle de travail adaptée, parfois locale, pour arriver à l'élaboration des mesures à mettre en oeuvre. Il devrait être alors envisagés, en cohérence avec le Plan de District, des plans de sous-bassins et des programmes de mesures locaux (contrats de rivières, ...), en mobilisant des structures participatives locales déjà existantes ou à créer.
- ➔ Pour satisfaire **les besoins de formation**, il faut capitaliser et encourager les échanges transeuropéens d'expériences entre les Districts Hydrographiques, en utilisant plus les **nouvelles technologies de l'information**.

Les participants ont également insisté sur la nécessité de renforcer le dialogue entre chercheurs et Organismes de Bassin, pour promouvoir notamment des actions de démonstration. Il faut aussi promouvoir et valoriser les initiatives locales de partenariat entre le monde de la recherche et celui des praticiens (zones ateliers, par exemple).

M. Jacky COTTET, Président de l'Agence de l'Eau française Rhône-Méditerranée & Corse, présidera le groupe "EURO-RIOB" jusqu'à sa prochaine assemblée plénière "EURO RIOB" à l'automne 2007 en Italie.

Les résolutions finales détaillées de la conférence "EURO-RIOB 2006", ainsi que les communications et les photographies des sessions, sont disponibles sur le site Internet :

www.riob.org



PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE DU RIOB
Debrecen - Hongrie - 06-09 juin 2007
Inscrivez-vous !



EUROPE DIRECTIVE-CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU

DCE

La mise en oeuvre de Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est une préoccupation essentielle des Etats-Membres comme des Pays Candidats. Elle intéresse les autres pays d'Europe Orientale, des Balkans et de la Méditerranée, qui s'orientent vers des modes de gestion des ressources en eau proches des concepts européens.

La Stratégie Commune de Mise en Oeuvre (CIS), est définie à partir de groupes de travail conduits par les Directeurs de l'Eau Européens et la Commission Européenne, qui ont rédigé de nombreux documents d'orientation très intéressants et utiles pour une compréhension commune des divers aspects de la DCE ; ces documents guides ont été testés également sur une quinzaine de bassins pilotes, répartis sur tout le territoire de l'Union Européenne, ainsi que dans les pays candidats.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), dont le Secrétariat Technique Permanent est assuré par l'OIEau, est membre du Groupe de Coordination de la Stratégie Commune du processus de mise en oeuvre de la DCE et participe à toutes ses réunions.



Atelier du CEENBO

Un atelier du Réseau des Organismes de Bassin d'Europe Centrale et Orientale (CEENBO) s'est tenu à Bucarest les 22 et 23 juin 2006, avec l'appui de l'Office International de l'Eau, sur la mise en oeuvre de la DCE.

Il a rassemblé des experts venant de Hongrie, Roumanie, Pologne, Serbie, Bulgarie, France, Espagne, République Tchèque, Ouzbékistan et Biélorussie, pour des échanges sur la définition du "Bon Etat" et du potentiel écologiques des "Masses d'Eau" et sur le monitoring des eaux de surface.

Il a donné l'occasion aux différents pays de présenter leur bilan de la mise en oeuvre de la Directive.

Cet atelier a conduit à l'élaboration de recommandations communes pour l'évaluation du "Bon Etat" et à une méthodologie pour l'évaluation de la qualité de l'eau et des milieux :

- Utilisation d'un système commun de références avec des typologies fiables ;
- Définition d'un système d'évaluation : compréhension identique de l'état des ressources et des milieux, séparation

L'atelier du CEENBO à Bucarest les 22 et 23 juin 2006



claire des problèmes techniques et socio-économiques, suivi utilisant des paramètres et des fréquences communes, intercalibration, critères communs pour choisir les sites de référence, préparation du Programme de Mesures... ;

- Importance de la représentativité du réseau de surveillance ;
- Gestion commune des données par les différentes structures administratives : adoption d'un langage commun pour la codification des données et pour l'acquisition des mêmes méta-données et identification des responsabilités, ...



Révision de la liste des substances prioritaires

A l'issue d'un appel d'offres européen, l'OIEau et l'INERIS ont été choisis pour apporter pendant 3 ans une assistance technique à la DG Environnement de la Commission Européenne (2005-2008).

Cette mission fait appel à une expertise technique pointue sur les substances, une bonne connaissance de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) et de l'organisation européenne associée, une maîtrise de l'organisation des données pour leur collecte, leur communication et les rapportages.

La mission porte aussi sur la révision de la liste des substances prioritaires visées par la DCE (avec à priori une nouvelle liste à proposer en 2008) et la rédaction de propositions relatives au mandat futur de groupes d'experts européens pour appuyer la Commission, dans le cadre des procédures d'infraction engagées.

Il s'agit aussi d'aider la Commission pour ses travaux relatifs à la mise en oeuvre de l'article 16, en particulier la révision de la méthodologie de sélection des substances, pour proposer une méthode améliorée de "priorisation des substances" dite "COMMPS+".

A cela s'ajoute la collecte et l'analyse de données pertinentes en vue d'identifier de nouvelles substances prioritaires, le diagnostic des rapports des Etats-Membres sur les émissions de substances prioritaires (au titre de l'article 5), l'identification des Normes de Qualité Environnementale applicables à de telles substances ou encore la mise en place d'un outil de collecte régulière d'informations intégré au futur système européen "WISE".

La proposition de directive "substances prioritaires", publiée en juillet 2006, reprend en partie ces travaux.



www.oieau.org

Le monde de l'eau
sur Internet



4.000.000 de visiteurs
en 2006 !



Pour une meilleure recherche européenne sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Des questions nécessitant de nouvelles recherches se posent pour une bonne application de la Directive-Cadre sur l'Eau jusqu'en 2015 et au-delà.

La Recherche Européenne se doit alors d'apporter des réponses pour permettre une bonne gestion des ressources en eau (qualification du "Bon Etat" écologique, outils économiques, modèles pressions/impacts, gestion participative, lutte contre le rejet des substances prioritaires, etc.), ce qui suppose des échanges approfondis avec les acteurs impliqués dans la gestion et la prise de décision et passe par des phases :

- d'identification et de validation des besoins de recherche ;
- d'élaboration et de suivi des programmes de recherche ;
- de diffusion des résultats de la recherche.

Le réseau européen "IWRM-net" (2006-2010) est un projet ERA-NET (European Research Area - NETWORKING), initié et coordonné par l'Office International de l'Eau (OIEau). Son objectif est de créer le réseau européen des programmes de recherche nationaux et régionaux sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Les 17 partenaires, impliqués dans 14 pays d'Europe, ont défini un plan d'actions pour élaborer des activités transnationales de recherche, afin de fournir aux gestionnaires des Districts Hydrographiques les moyens et les connaissances appropriés pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre.

"IWRM-net" est aussi le réseau qui permettra d'échanger sur les bonnes pratiques de gestion des programmes de recherche (définition des

besoins, sélection des projets, transfert des résultats, évaluation des performances des programmes de recherche, etc.), de créer de nouveaux espaces de communication utiles à une meilleure compréhension entre décideurs/gestionnaires/chercheurs, et de déboucher sur des activités conduisant par exemple à :

- ❑ **Développer de nouvelles compétences,**
- ❑ **Traduire les besoins en termes scientifiques,**
- ❑ **Disséminer les résultats** de la recherche en termes "appropriables" par les opérateurs de terrain ;
- ❑ **Définir et structurer des programmes de recherche communs**, à des échelles territoriales où les problèmes de recherche se posent de manière identique (même contexte hydrologique, économique, écosystémique, ...);
- ❑ **S'engager vers des véritables programmes de recherche interdisciplinaires**, et non plus seulement multidisciplinaires.

"IWRM-net" s'appuie sur 20 programmes de recherche, représentés à ce jour par le réseau des partenaires du projet, auxquels s'ajouteront demain de nouveaux programmes européens ou des pays voisins à titre d'observateurs.

L'évaluation des besoins de recherche à court terme ou à long terme, une liaison étroite avec la "CIS" (Common Implementation Strategy) de la Directive-Cadre et aussi une bonne complémentarité avec les autres projets ERA-NET, liés aux problématiques de développement durable et de gestion de l'environnement (CIRCLE, SKEP, BIODIVERSA, SNOWMAN, ...) sont autant de piliers sur lesquels s'appuie "IWRM-net".

Il s'agit bien d'accroître les synergies entre les organisateurs de la recherche publique sur l'eau dans les Etats-Membres et de renforcer leur efficacité pour une meilleure politique de l'eau en Europe !

Les thématiques pressenties pour les futures activités communes, le choix des programmes de recherche à construire ensemble, et la mise en perspective du réseau "IWRM-net" dans un contexte de soutien et d'innovation pour l'application de la DCE seront discutées, lors d'une **conférence qui se tiendra à Londres les 10 et 11 janvier 2007**, et à laquelle tous les gestionnaires européens de programmes de recherche publics intéressés sont invités à participer.

www.iwrn-net.eu



ETC/WTR

Rapportage international eau : un outil de référence



L'Agence Européenne de l'Environnement développe depuis quelques années une base accessible par Internet des obligations de rapportage des pays dans le cadre de la législation environnementale européenne et des différents accords internationaux et conventions (Directives, Conventions marines...).

Cette base se présente sous forme de fiches : une fiche par instrument législatif et une fiche pour chaque obligation de rapportage. On y trouve les textes légaux consolidés, les liens vers les institutions en charge de la collecte des données et vers les rapports précédents, tous les guides développés pour les opérations de rapportages, avec les échéances, les données et autres éléments à rapporter, ...

L'OIEau assure la mise à jour régulière de la partie "eau", et y a intégré cette année toute la législation européenne consolidée sur l'eau.

Le site est en anglais mais les textes consolidés peuvent être obtenus en français en ouvrant le texte dans une fenêtre en anglais et en remplaçant, dans le lien, les lettres "en" par "fr".

rod.eionet.eu.int

Hongrie / Roumanie

EUROSTAT

Un Guide Européen des données sur l'Assainissement

Tous les deux ans, EUROSTAT et l'OCDE diffusent aux Pays-Membres un questionnaire statistique qui couvre l'ensemble du cycle de l'eau.

Le questionnaire comprend neuf chapitres, des prélèvements aux consommations et aux rejets d'eaux usées.

Les données collectées sont mises à disposition gratuitement sur le site d'Eurostat.

Les données doivent couvrir tout le champ statistique (les stations d'épuration, les prélèvements, ...). Il est donc nécessaire d'utiliser une combinaison équilibrée de tous les moyens possibles de collecte des informations disponibles.

Un premier manuel de collecte, rassemblant recommandations, bonnes pratiques et explications détaillées des concepts, avait été élaboré en 2004 par l'OIEau associé à CEH-Wallingford, au WRc et au CEDEX.

Les retours d'expérience des utilisateurs ont conduit EUROSTAT à souhaiter développer une version améliorée de ce guide avec des arbres de décision, des schémas, des exemples numériques...

L'OIEau et son partenaire autrichien "UBA-A" ont réalisé ce deuxième guide, de façon à permettre son utilisation immédiate pour la collecte 2006.

Conçu de façon à pouvoir être utilisé à la fois dans son entier et par chapitre, le document se veut modulaire, concret et précis : il comprend un ensemble de définitions et la manière de traiter les aspects qualitatifs de la production et de la gestion des données. Il intègre les dernières évolutions en matière de systèmes d'information et des suggestions pour valoriser au maximum des données déjà collectées pour d'autres besoins.

Ce guide mis à disposition des services statistiques nationaux devrait également servir de base à une amélioration de la définition des besoins en données statistiques sur l'eau au niveau européen.

✓

Le Bassin Transfrontalier de la Körös / Crisuri

Lancé en 2005, ce projet d'assistance technique, financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), avec un budget global de 3,7 Millions d'Euros, doit se poursuivre jusqu'à la mi 2007.

Mené par l'Office International de l'Eau sous l'égide de la Commission Internationale pour la Protection du Danube (ICPDR), bénéficiaire du projet, l'objectif est de permettre aux Autorités hongroises et roumaines d'intégrer une politique de développement durable dans la gestion du Bassin Körös/Crisuri, sous-Bassin de la Tisza, affluent du Danube, en prenant en compte les besoins des utilisateurs et la préservation des écosystèmes aquatiques.

Ce projet s'appuie sur les prescriptions de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau, qui pousse les Etats riverains à faire émerger une vision commune des objectifs de gestion de l'eau, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Gestion du bassin.

Depuis le lancement du projet, de nombreuses avancées ont été faites. Le programme d'action des experts français, hongrois et roumains couvre les points suivants :

- **Coordination des différentes étapes** pour répondre aux obligations de la Directive-Cadre ;
- **Analyse du risque de non atteinte du "Bon Etat"**, en tenant compte du scénario tendanciel pour 2015 ;
- **Détermination des questions importantes** en lien avec la caractérisation du bassin et la définition d'un Programme de Mesures ;
- **Préparation du monitoring des eaux de surface et souterraines**, incluant une harmonisation de la délimitation des Masses d'Eau, la définition du "Bon Etat" et la mise en place d'un Programme de Suivi ;
- **Préparation d'un projet de Programme de Mesures** et test sur une sous-unité du bassin ;
- **Modélisation des pressions et des impacts**, comme outil d'aide à la décision pour l'élaboration du Programme de Mesures ; cette partie inclut la sélection de différents modèles et leur test sur une sous-unité du bassin ;

- **Analyse économique** détaillée des mesures envisagées et de leurs retombées, pour effectuer la sélection des mesures les plus appropriées ;
- **Modalités de participation du public** et test d'une consultation sur les questions importantes dans les deux territoires nationaux.

Le projet prévoit également la mise en place d'un plan de prévention et de lutte contre les pollutions accidentelles de l'eau.

Il répertorie les sources possibles de pollutions accidentelles, ainsi que les mécanismes de propagation qui pourraient en résulter. Il décrit les procédures à mettre en œuvre et les différents services à impliquer en cas d'événement accidentel.

Pour remplir ces objectifs et en compléments des missions d'experts impliqués dans le projet, **deux visites d'études thématiques ont été organisées en France**. Elles ont permis de faire bénéficier les experts hongrois et roumains de l'expérience française en matière de monitoring des eaux de surface et de gestion de données.

Pour diriger ces visites d'études, les experts de l'OIEau ont été accompagnés d'experts du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, du Conseil Supérieur de la Pêche, de la DIREN - Rhône-Alpes, des Agences de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse et Rhin-Meuse, du CEMAGREF de Lyon et du BRGM.

Grâce à l'existence d'un contexte législatif européen commun, le projet jouit maintenant d'une dynamique positive, comme en témoignent les résultats et il peut bénéficier pleinement aux deux pays concernés et aux autres pays danubiens.

✓



Visite d'études sur le monitoring des eaux de surface dans le bassin du Rhône

Pologne

Succès du jumelage sur la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau

Atelier de travail sur l'identification des grands enjeux lors d'une formation à Gdansk



Le jumelage PHARE, sur la mise en œuvre de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE) entre le Ministère français de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD) et le Ministère polonais de l'Environnement, s'est achevé en octobre 2006, après plus de 2 ans de travaux, conduits par l'OIEau intervenant comme opérateur du projet.

Ce projet a mobilisé un Conseiller français à plein temps à Varsovie, et 52 experts provenant du MEDD, des DIREN, des Agences de l'Eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Seine-Normandie, Rhin-Meuse), du BRGM et de l'OIEau qui ont réalisé 170 missions.

L'objectif général de ce jumelage était d'apporter un appui à la mise en œuvre de la DCE, et plus particulièrement au processus de préparation des Plans de Gestion et des Programmes de Mesures pour les Districts Hydrographiques polonais.

Un bassin pilote a été choisi pour tester la mise en œuvre de la Directive : il s'agit du Bassin de la Haute Vistule, depuis sa source jusqu'à la confluence avec la rivière Raba, qui couvre une superficie de 10.000 km², abrite une population d'environ 4,3 millions d'habitants et se caractérise par une répartition irrégulière des ressources en eau et par une forte urbanisation et une grande concentration industrielle. La salinité importante et le faible niveau des nappes impliquent des coûts élevés pour l'alimentation en eau de la population. Cette région a été choisie en raison de la grande variété des problèmes rencontrés dans la gestion des eaux.

L'expérience a été menée pendant près de 18 mois sur ce Bassin pilote de la Haute Vistule.

Elle a permis de tester des méthodes pour :

- **L'amélioration de l'établissement de l'état des lieux du Bassin**, avec une analyse détaillée des pressions qui s'exercent et de leurs impacts sur la qualité des eaux ; les données ont été rassemblées et complétées pour permettre un test du modèle PEGASE et une analyse économique des usages de l'eau, avec notamment l'organisation d'ateliers sectoriels rassemblant les principaux acteurs économiques du Bassin (mines, agriculture, collectivités) pour permettre le développement de scénarii d'évolution à l'horizon 2015 ;
 - **L'analyse du risque de non atteinte du "Bon Etat" ;**
 - **L'identification des questions principales de gestion de l'eau dans le Bassin.** Ce travail a permis d'élaborer un document mettant en évidence les problèmes prioritaires, qui a été utilisé pour la consultation des parties intéressées et du public ;
 - **L'élaboration du Programme de Mesures** pour les masses d'eau à risque de non atteinte du bon état ; une base de données a préalablement été constituée rassemblant les principales mesures utilisées en Pologne, avec une indication des coûts correspondants.
 - **L'information et la consultation du public ;** un comité, représentant les groupes d'intérêt locaux dans le Bassin, a été constitué pour donner un avis sur les documents établis et destinés à servir de support à la consultation du public (état des lieux, questions importantes pour la gestion de l'eau dans le Bassin, Programme de Mesures, ...), ainsi que sur l'organisation de la consultation elle-même.
- Une formation d'animateurs-relais** et un test de consultation directe du public ont également été réalisés.

Une attention particulière a été apportée à l'analyse économique pendant toutes les étapes de la mise en œuvre de la DCE : analyse coût-efficacité des Programmes de Mesures, justification économique pour les Masses d'Eau Fortement Modifiées, évaluation des coûts environnementaux et de la ressource, coûts disproportionnés...

Un scénario tendanciel a été élaboré.

Il s'agit d'un ensemble de scénarii des changements qui peuvent se produire dans tous les secteurs économiques et qui peuvent influencer, directement ou indirectement, les milieux aquatiques pendant la période prévue pour l'application des réglementations européennes.

Ces analyses ont aussi été menées dans le Bassin du Narew.

Les aspects propres aux Districts Hydrographiques Internationaux ont été abordés sur le Bassin du Bug, avec des réunions rassemblant des représentants de Pologne, d'Ukraine et de Biélorussie.

Les tests menés ont permis d'élaborer des méthodologies et des recommandations, qui ont été présentées dans plusieurs guides thématiques, notamment sur le scénario tendanciel, les principaux problèmes de la gestion de l'eau, le Programme de Mesures.

Les éléments principaux ont été intégrés dans un guide final, présentant l'ensemble du processus de préparation d'un Plan de Gestion. Tous ces guides ont suivi un processus de validation par le Comité Technique, constitué pour le projet et composé de représentants des RZGW et des principaux organismes polonais concernés par la mise en œuvre de la DCE.

Des séminaires et des sessions de formation ont permis de diffuser les résultats du projet et de présenter les guides à près de 1000 participants de toutes les régions de Pologne.

Un séminaire de conclusion a été organisé à Pultusk les 2 et 3 octobre 2006.

Comparaison des méthodes d'évaluation de la qualité biologique des cours d'eau



ASIE

Cambodge

Introduction de la GIRE dans les Provinces du Nord-Ouest

Malgré la régularité des crues bienfaisantes du Mékong, la compétition pour l'eau commence à être sensible au Cambodge du fait de l'augmentation de la population et de la consommation urbaine. Les ressources en eau sont encore peu connues ...

C'est pourquoi le Gouvernement cambodgien a souhaité mettre en place les bases d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et la plupart des textes réglementaires nécessaires ont déjà été rédigés.

Il faut maintenant mettre en œuvre concrètement cette nouvelle politique sur le terrain.

Un début d'application est engagé dans le cadre du projet d'irrigation du Nord-Ouest du Cambodge, conduit par le BCEOM et financé par la Banque Asiatique de Développement et l'Agence Française de Développement.

L'Office International de l'Eau a été chargé d'introduire les concepts de la GIRE en assurant un "coaching" auprès des responsables de l'Administration cambodgienne en charge de l'eau, principalement au niveau local, dans les Provinces concernées de Battambang, du Banteay Meanchey, et de Pursat et

autour de sous bassins d'affluents du Lac du Tonle Sap dans le Nord-Ouest du Pays.

Cette approche pragmatique a permis d'envisager un embryon d'un futur organisme de sous bassin, sa composition, son mode de fonctionnement.

Les cas de conflit d'usages ont été identifiés avec les partenaires locaux. Les besoins de connaissances et de nouvelles compétences ont été mis en évidence.

Les premières analyses devant conduire à une gestion commune des ressources en eau ont été engagées.

✓



Le Lac Tonle Sap

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE DU RIOB

Debrecen - Hongrie - 06-09 juin 2007

Inscrivez-vous !

MÉDITERRANÉE

"Mediterranean dialogue on Integrated water management" - "MELIA"

Pour un meilleur dialogue entre les acteurs de l'eau du monde méditerranéen

Dans le cadre du sixième PCRD, le lancement de "MELIA" à Séville du 4 au 8 septembre 2006 a réuni 20 pays du Bassin méditerranéen et plus de 40 partenaires au siège du CSIC (Centre National de Recherche en Espagne), qui pilote et coordonne ce projet.

"MELIA" s'inscrit dans une dynamique qui vise à favoriser tous les moyens d'échanges entre les acteurs socio-économiques des pays concernés et à promouvoir les principes du développement durable des ressources en eaux continentales et côtières en Méditerranée.

L'Office International de l'Eau est en charge de l'analyse des "water policies" de chaque pays du Bassin méditerranéen et notamment les aspects économiques, la résolution et la gestion des conflits, la bonne Gouvernance.

Cette démarche devra conduire à identifier comment les principes de la Directive-Cadre

sur l'Eau peuvent être appliqués par les pays du Sud du bassin. Quelles sont alors les contraintes et les limites d'application ?

Sur une durée de trois ans, l'OIEau assurera le pilotage de diagnostics des politiques de l'eau en fonction des enjeux les plus cruciaux tels que l'allocation des ressources en eau, la tarification, la gestion quantitative, la lutte contre la pollution, le respect des espaces naturels, etc.

Grâce à "MELIA", des espaces de dialogue ou des plate-formes d'échange pourront être construits, afin que décideurs, chercheurs, usagers de l'eau, représentants de la société civile puissent avoir une meilleure compréhension des enjeux et décident mieux, ensemble.

"MELIA" vise aussi à ce que la recherche sur l'eau dans les pays méditerranéens vienne à la rencontre du monde institutionnel et que

les gestionnaires et décideurs tiennent compte de ses résultats pour construire les politiques de l'eau adaptées dans leurs propres pays.

✓

www.oieau.org

Le monde de l'eau sur Internet



4.000.000 de visiteurs en 2006 !

MEDA-Eau

Le monitoring du Programme MEDA-Eau (RMSU-MEDA-Eau)

MEDA Eau



La Déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995 a institué "le Partenariat Euro Méditerranéen" entre l'Union Européenne, composée alors de 15 Etats-Membres et l'Algérie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Tunisie, la Turquie, l'Autorité Palestinienne, ainsi que Chypre et Malte devenus depuis Etats-Membres.

Le programme "MEDA" est l'instrument financier de ce partenariat. Il a été doté de 5,350 M d'Euros pour la période 2000-2006.

La Conférence Ministérielle de Marseille (25-26 novembre 1996) a permis de préciser les objectifs du partenariat et la Conférence Euro-Méditerranéenne sur la Gestion Locale de l'Eau de Turin (18-19 octobre 1999) a précisé la teneur du Programme "MEDA-Eau" et son Plan d'action, qui a retenu :

Six domaines prioritaires d'action :

- ❶ la gestion intégrée des services d'eau potable et d'assainissement,
- ❷ la gestion locale des ressources et des demandes en eau, dans le cadre des bassins hydrographiques et des îles,
- ❸ la gestion des pénuries et la lutte contre la sécheresse,
- ❹ la gestion de l'eau pour l'irrigation,
- ❺ l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles,
- ❻ la préparation de scénarii nationaux et locaux pour une gestion durable de l'eau.

Quatre thèmes horizontaux :

- ❶ le renforcement des capacités institutionnelles et la formation,
- ❷ l'échange de l'information et des connaissances,
- ❸ le transfert du savoir-faire et de la technologie,
- ❹ la sensibilisation, mobilisation et promotion de l'engagement de la population.

Après l'appel à propositions de juillet 2002, la Commission Européenne a sélectionné neuf projets "MEDA-Eau" :

- ◆ Six consacrés aux "services d'eau potable, d'assainissement et de traitement des eaux usées",
- ◆ Deux consacrés à la "gestion de l'eau pour l'irrigation",
- ◆ Un consacré à la "gestion des ressources en cas de pénurie et à la lutte contre la sécheresse".

Ces projets ont débuté leurs activités en 2003, pour une durée de 3 et 4 ans.

Ils regroupent 25 partenaires au nord du bassin et 27 au sud.

A l'automne 2004, la Commission Européenne a lancé un appel d'offre en vue de l'établissement d'une "Regional Monitoring and Supervision Unit - RMSU-MEDA-Eau", chargée du monitoring, de la collecte et de la diffusion des résultats obtenus par les neuf projets "MEDA-Eau".

L'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME), l'Office International de l'Eau (OIEau) et l'Institut Finlandais de l'Environnement (SYKE) ont constitué un groupement qui a remporté cet appel d'offres.

L'OIEau contribue au groupement, en mettant à disposition de la "RMSU", l'adjoint au chef de projet, le Webmaster ainsi qu'un expert chargé plus particulièrement de la "gestion intégrée des ressources en eau".

La "RMSU" a débuté ses activités en Octobre 2005, pour une période de 30 mois.

Le "portefeuille" de projets a été "élargi" au SEMIDE (Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les Savoir-faire dans le domaine de l'Eau).

D'une manière générale, la "RMSU" assiste la Délégation de la Commission Européenne en Jordanie dans ses activités liées au Programme "MEDA-Eau" et facilite ses relations avec les projets.

Par exemple, deux sessions de formation, sur l'établissement des cadres logiques et le benchmarking des projets, ont été réalisées en 2006 à Amman et à Marseille.

Deux ateliers sectoriels ont été organisés :

- à Amman - Jordanie, sur la réutilisation des eaux usées,
- à Zahle - Liban, sur les aspects institutionnels de la gestion intégrée des ressources en eau dans le secteur de l'irrigation.

www.medawater-rmsu.org

PREMIÈRE CONFÉRENCE DES PARTENAIRES "MEDA-Eau"
Amman - Jordanie - 15-16 avril 2007



SEMIDE : les orientations 2007-2010

Lors de leur conférence de Rome en novembre 2005, les **35 Directeurs Euro-Méditerranéens de l'Eau**, sous l'impulsion du nouveau Président du Comité Directeur, Pascal Berteaud, ont tiré un bilan positif des activités du **SEMIDE (Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau)** et ont souhaité poursuivre sa mise en œuvre, en formulant un ensemble de recommandations pour renforcer les transferts de savoir-faire entre Pays Partenaires Méditerranéens (PPM).

Le **SEMIDE** est désormais reconnu comme un vecteur efficace de transfert des connaissances entre les deux rives de la Méditerranée, grâce à sa forte capacité de diffusion et à sa présence institutionnelle dans tous les pays méditerranéens.

Quatre thèmes verticaux, associés à des objectifs opérationnels, ont été définis pour la période 2007-2010 :

- ❶ **Les approches participatives** dans la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ;
- ❷ **La prévention et la gestion des risques**, liés aux phénomènes extrêmes, notamment la sécheresse et les inondations ;
- ❸ **Les ressources en eaux non conventionnelles**, avec deux sous-thèmes : le dessalement et la réutilisation des eaux usées ;
- ❹ **La gestion locale des services d'assainissement** et la prévention de la pollution domestique.

Pour chacun de ces thèmes, l'objectif est de favoriser des rapprochements méthodologiques, des transferts de savoir-faire et des applications concrètes dans les pays partenaires.

Les travaux initiés autour de la **Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE)**, par une enquête auprès des Directions de l'Eau et des groupes de travail du Processus Conjoint avec l'Initiative Européenne sur l'Eau (MED-EUWI), témoignent de l'intérêt des Pays et de la validité du support fourni par le **SEMIDE** (plate-forme technique, contacts dans les pays, support institutionnel).

La création de Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau

Ces Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau (SNIE) sont des outils indispensables à la prise de décisions, pour la gestion durable de la ressource et pour assurer le suivi des politiques nationales.

Au niveau régional, les **SNIE** sont des outils incontournables pour la convergence, la mise en cohérence ou le suivi des principales initiatives relatives à l'eau : Objectifs du Millénaire de Développement sur l'Eau et l'Assainissement, le volet "Eau" de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, les Accords de Voisinage de l'Union Européenne ou le Programme Horizon 2020 pour la dépollution de la Mer Méditerranée.

Les études de faisabilité menées en 2005 par le **SEMIDE** ont montré la nécessité d'aider les pays du Sud à créer ou renforcer leur SNIE.

Le nouveau site Internet du SEMIDE

Basé sur une architecture technique innovante, le nouveau site international du **SEMIDE** constitue un outil unique de diffusion d'information entre les pays Euro-méditerranéens, notamment pour mieux faire connaître les initiatives et programmes européens et favoriser le dialogue et les échanges entre l'ensemble des pays.

Il offre un contenu multilingue en anglais, arabe et français, enrichi continuellement : flash électronique mensuel (8.000 abonnés), fils d'actualités et d'événements, base de données sur les projets internationaux, thésaurus spécialisé multilingue, annuaire thé-

matique ("qui fait quoi"), initiatives et programmes régionaux, dossiers, législation internationale et nationale, structure institutionnelle des pays, ...

Cette nouvelle plate-forme améliore les flux d'information avec les différents Systèmes Nationaux d'Information sur l'Eau.

Vers un mécanisme d'observation régional sur l'eau

Les Directeurs de l'Eau ont lancé les études de faisabilité préalables à la mise en œuvre d'un mécanisme d'observation régional des avancées vers les objectifs du Millénaire et les objectifs du volet "eau" de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable, en liaison avec le groupe de travail "monitoring" de l'Initiative Européenne sur l'Eau (MED-EUWI) et l'Agence Européenne de l'Environnement.

La Conférence des 35 Directeurs de l'Eau du Partenariat Euro-Méditerranéen

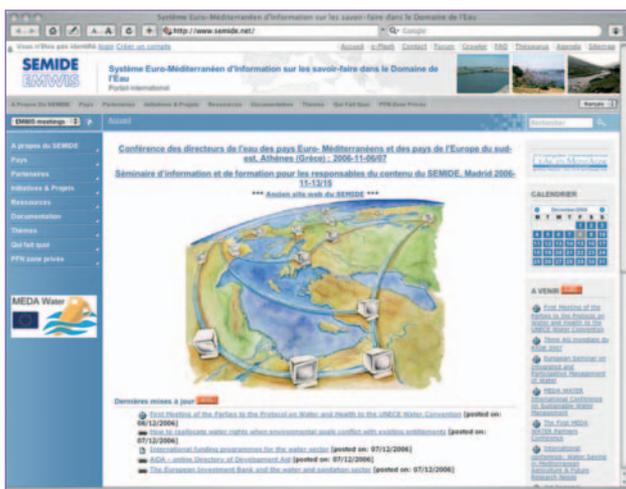


Le Forum des Directeurs de l'Eau Euro-Med d'Athènes - novembre 2006

Le Forum des Directeurs de l'Eau Euro-Med, initié par le **SEMIDE**, est apparu comme la structure la plus appropriée pour initier, valider, coordonner, piloter ou évaluer les diverses initiatives internationales sur l'eau en Méditerranée : "MED-EUWI", "MEDA-Eau", Plan d'Action des Nations Unies pour la Méditerranée, etc., et a été de nouveau accueilli les 6 et 7 novembre 2006 par la Grèce, pays animateur de la Composante Méditerranéenne de l'Initiative "MED-EUWI".

Les Directeurs ont à nouveau insisté sur la nécessité de lancer rapidement le programme 2007-2010 du **SEMIDE**.

www.semide.net



"INECO"

Construire les Instruments institutionnels et économiques de demain pour la gestion durable de l'eau en méditerranée

"INECO" (Institutional and Economic Instruments for Sustainable Water Management in the Mediterranean Region) est un consortium, qui réunit des acteurs impliqués dans la gestion et les services de l'eau de l'ensemble du Bassin (Maghreb, Machrek) et vise à analyser les pratiques en matière de prise de décisions.

Lancé en juillet 2006, il consiste en une série d'actions coordonnées pour :

- Favoriser l'échange des meilleures pratiques entre les institutions participant au projet, en ce qui concerne le rôle des instruments institutionnels et économiques pour la gestion durable et efficace de l'eau (outils de tarification, marchés d'eau, mesures incitatives, ...) ;
- Augmenter les synergies par l'organisation d'ateliers d'échanges sur les procédures de gestion (systèmes d'autorisation de prélèvement, gestion des périmètres irrigués, ...) et valider les politiques alternatives pour une meilleure gestion de la demande ;
- Favoriser les échanges Nord-Sud sur les savoir-faire institutionnels et économiques (notamment sur l'application des principes de la DCE).

L'OIEau interviendra plus particulièrement sur :

- ◆ l'analyse des pratiques actuelles dans des pays développés en zone aride (Australie, Sud-Ouest des USA, Israël, Chili, Argentine, Brésil, ...) autres que les Pays-Membres de l'UE,
- ◆ le rôle des femmes dans la gestion intégrée des ressources en eau dans les pays méditerranéens,
- ◆ l'animation des ateliers et des activités d'échanges, en lien avec le **Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)**.

✓

Maroc

Les Régies Autonomes renforcent leur gestion

Depuis la loi de décentralisation, les plus grandes agglomérations marocaines sont devenues responsables des services eau et électricité et la Loi de 1990 a rendu possible la gestion déléguée. Aujourd'hui 17 Régies Autonomes distribuent l'eau dans les grandes agglomérations : 4 sont concédées (LYDEC à Casablanca, REDAL à Rabat, et AMENDIS à Tanger et Tétouan), et 13 sont des établissements publics autonomes de la Commune (Fez, Marrakech, Mekhnès, Kenitra, El Jadida, Larache, Safi, Agadir, Settat, Nador, Beni Mellal, Oujda, et Taza), 14 d'entre elles assurent également l'assainissement.

Les autres Collectivités se partagent entre une gestion communale directe et une gestion "contractuelle" confiée à l'ONEP.

L'ONEP est désormais aussi chargé de la gestion contractuelle de l'assainissement sur tout le territoire marocain, en dehors des 17 Régies Autonomes.

Les 13 Régies Autonomes non concédées ont engagé une réflexion sur leur avenir en matière de distribution d'eau potable et d'électricité.

ONEP : Le Programme de Formation et de Perfectionnement en Assainissement

L'Office National de l'Eau Potable (ONEP) du Maroc, étend ses activités à l'assainissement après s'être surtout consacré à l'eau potable pendant des décennies.

L'ONEP a décidé de mettre en œuvre un Programme de Formation et de Perfectionnement (PPF) en assainissement, destiné aux cadres et techniciens. GKW, opérateur de la Coopération Allemande (KFW) qui finance le projet, a fait appel à l'OIEau pour l'élaboration de ce PPF.

Le travail de l'OIEau a démarré en mars 2006, après des missions d'évaluation et de planification. Que ce soit à Rabat ou dans plusieurs Directions Régionales et Provinciales, un audit détaillé du secteur de l'assainissement a été réalisé, tant au niveau des personnels (évaluation des compétences) que du fonctionnement (monitoring, reporting, ...).

Il a conduit à un projet de plan de formation et à des suggestions d'axes d'amélioration pour le fonctionnement.

Sur un financement de la BEI, épaulée par l'Organisme fédéral allemand de formation continue InWEnt, elles élaborent un programme de formation de leurs cadres dirigeants.

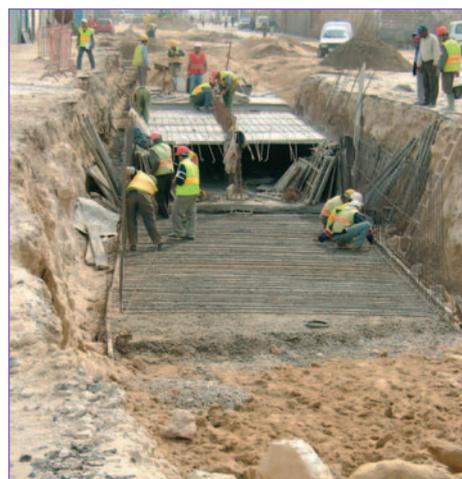
L'OIEau a été associé à ce projet par le bureau Montgomery Watson & Harza. Le programme de formation proposé se déroulerait sur 18 mois et privilégierait l'acquisition des outils les plus modernes en organisation et gestion financière d'entreprise. Il viserait 75 dirigeants et cadres supérieurs des 13 Régies Autonomes, qui pourraient bénéficier de 15 à 30 jours de formation. Les thèmes de référence sont : "stratégie et organisation d'entreprise", "plan de développement", "efficacité personnelle", "efficacité dans la fonction spécialisée". Les 156 membres des Conseils d'Administration des régies pourraient également bénéficier de leur côté d'une formation de 2 jours sur la "Gouvernance des régies".

Les experts de l'OIEau et de MW&H ont développé ces thèmes et fait des propositions pour l'organisation pratique du programme de formation.

✓

Différentes actions sont venues appuyer l'audit : on peut mentionner des formations de formateurs, le "coaching" in situ de quelques formateurs, l'intervention d'un expert technique de l'OIEau et un séminaire sur l'organisation des structures opérationnelles en assainissement.

✓



Chantier du réseau d'assainissement d'Essaouira

Algérie

Les Agences de Bassin Hydrographique (ABH) perçoivent la redevance "prélèvements d'eau"



La Loi de Finances algérienne de juillet 2005 a confié aux Agences de Bassin Hydrographique (ABH) la perception de redevances pour l'usage direct des ressources en eau du "Domaine Public Hydraulique". Il s'agit d'inciter les utilisateurs d'eau à mieux gérer l'eau prélevée dans le milieu naturel, en leur faisant supporter un coût d'usage à travers cette redevance prélèvement.

L'OIEau, en collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a appuyé les ABH dans le cadre du programme de coopération franco-algérien financé par le Ministère des Affaires Etrangères, car la mise en œuvre de ce nouvel outil d'incitation financière demande une adaptation de l'organisation des ABH et le développement rapide de leurs compétences.

Les missions d'appui réalisées en 2006 se sont concentrées sur :

- la définition d'une stratégie et d'un calendrier précis pour le démarrage du système,
- l'aide au développement d'un applicatif sur Access pour l'émission et le suivi des "factures de redevance",
- le développement de la communication vers les usagers,
- le contrôle et le suivi des appareils de comptage,
- l'évolution du système pour en faire un outil économique au service d'une meilleure gestion quantitative de l'eau.

Cette action est déterminante pour les Agences de Bassin Hydrographique, car une partie de la redevance collectée, hors coût de son recouvrement, pourra être utilisée pour financer des actions, telles que la planification, le développement de la gestion intégrée des ressources en eau, la sensibilisation des usagers aux économies d'eau, mais aussi le financement de mesures pour favoriser le recyclage, la lutte contre le gaspillage, etc.



Coopération avec l'Algérienne Des Eaux (ADE)

Dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Ministère des Ressources en Eau d'Algérie et le Ministère français des Affaires Etrangères, différentes actions d'assistance technique et pédagogique à l'Algérienne des Eaux ont été confiées à l'Office International de l'Eau.

Le programme 2006 a identifié les trois volets suivants :

- la gestion des ressources humaines,
- la formation des formateurs,
- des sessions de formation technique, répondant aux besoins de l'ADE, sur l'exploitation des unités de dessalement des eaux de mer, l'amélioration des rendements des réseaux de distribution d'eau, ainsi que l'automatisation des postes de pompage.

80 cadres de l'ADE, issus des différentes Agences Régionales couvrant l'ensemble du

pays, ont été formés à la gestion des ressources humaines, notamment aux procédures modernes permettant l'analyse des besoins de formation, l'élaboration de plans de formation, le diagnostic de l'organisation fonctionnelle des services, l'élaboration des fiches de poste, ainsi que l'évaluation annuelle des personnels.

La formation des formateurs a eu pour objectif de préparer les nouvelles équipes de formateurs internes à l'ADE à leur future mission et de définir l'offre de formation qui sera développée dans les Centres de Formation de l'ADE.

Les actions réalisées par l'OIEau s'inscrivent dans la stratégie de l'Algérienne des Eaux visant à améliorer les compétences professionnelles, tout en favorisant l'émergence d'une nouvelle dynamique dans la gestion des postes et des carrières de ses personnels.



Création du Centre de Formation à l'ADE à Cherarba

L'Algérienne des Eaux (ADE), créée par un Décret de 2001, a intégré les anciennes structures des "EPE" (Etablissements Publics de l'Eau).

C'est dans ce contexte qu'a été décidée la création d'un important Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME), à Alger, pour répondre à une stratégie de renforcement et d'homogénéisation des compétences professionnelles des agents du secteur.

La mise en œuvre de ce projet bénéficie d'un important soutien financier de la Coopération Technique Belge (CTB), à hauteur d'environ 2,7 millions d'Euros.

Dans l'objectif de préparer les appels d'offres pour la construction de ce nouveau Centre, le Comité algéro-belge en charge de ce projet a fait appel à l'expérience de l'Office International de l'Eau pour des missions d'expertise/conseil, ainsi qu'aux services d'un Cabinet d'architecture algérien (Eurl - Baus) jouant le rôle de maître d'œuvre.



Le projet architectural du Centre de Formation

L'OIEau a établi les Avant-Projets Sommaire (APS) et Détaillé (APD) permettant la définition des spécifications architecturales et techniques pour les bâtiments et pour les équipements pédagogiques.

Les options choisies, tant sur le plan architectural que technique, traduisent la volonté de l'ADE d'impulser une nouvelle dynamique porteuse d'avenir et de répondre aux besoins actuels et futurs de l'Algérie.

La construction du Centre a démarré au dernier trimestre 2006 pour s'achever en 2007, sur le site de Cherarba à Alger.



Turquie

L'application de la Directive "ERU"

L'Ambassade de France en Turquie apporte un appui au Ministère turc chargé de l'Environnement pour préparer la mise en œuvre de la Directive Européenne "Eaux Résiduaires Urbaines" dite Directive "ERU".

En Juin 2006, une vingtaine de responsables turcs des Ministères (Environnement, Agriculture, Santé, Tourisme, Plan) et des Institutions nationales DSI (Travaux Hydrauliques de l'Etat) et Iller Bank (Banque des Provinces, Organisme de Conseil des villes moyennes turques), ainsi que des représentants de six Collectivités Locales et un représentant de l'Association des Maires ont été réunis à la Direction turque de l'Eau pour participer à un atelier dont deux experts de l'OIEau, spécialistes de la gestion des eaux résiduaires urbaines et des Collectivités Locales, ont été les animateurs.

La session comprenait des séquences en réunion plénière et des séquences en réunions bilatérales avec chaque groupe de participants. Ces dernières ont permis d'approfondir les points particuliers propres à chacun. **La méthodologie choisie par l'OIEau était le "coaching"**. Parmi les sujets principaux évoqués, on notera la mise en place des zones sensibles et la détermination des périmètres d'assainissement des Agglomérations, ainsi que le traitement des boues issues du traitement des eaux usées.

Une des principales conclusions est le souhait de reproduire ce genre d'atelier dans les provinces turques, sous la conduite du Ministère chargé de l'Environnement.

✓

www.oieau.org

Le monde de l'eau sur Internet



4.000.000 de visiteurs en 2006 !

Un jumelage sur l'eau et la protection de la santé publique

Ce jumelage, qui s'inscrit dans le cadre du processus d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne, a pour but de fournir un appui au Ministère turc de la Santé, pour l'harmonisation de la législation turque avec les Directives Européennes sur l'Eau en relation avec la protection de la santé publique et pour leur mise en œuvre.

Conduit en partenariat par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le Ministère de la Santé français, avec le concours de l'OIEau en qualité d'opérateur, ce jumelage vise à :

- ◆ **l'organisation institutionnelle, l'élaboration des stratégies et des procédures de surveillance**, et de maintien ou de restauration de la qualité des eaux de baignade, des eaux potables et des eaux minérales ;
- ◆ **la gestion des données et les systèmes d'information ;**
- ◆ **la mise à jour des protocoles** pour le monitoring, l'échantillonnage et les analyses ;
- ◆ **l'écriture de directives nationales**, pour traiter les incidents sur la qualité des eaux présentant des risques pour la santé publique ;
- ◆ les mesures à prendre pour assurer la qualité et développer **le marché potentiel des eaux minérales et des eaux embouteillées ;**
- ◆ la mise à jour des procédures et méthodes de test pour l'homologation **des substances et matériaux en contact avec l'eau.**

Le jumelage a démarré en juin 2006 avec l'arrivée à Ankara, de l'expert à long terme venant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Des experts des deux Ministères français de la Santé et de l'Ecologie et d'organismes compétents en matière d'eau (OIEau, BRGM, AFSSA, Agences de l'Eau, laboratoires) participeront aux différentes composantes de ce jumelage.

Les premières missions ont eu lieu dès juillet 2006 sur un état des lieux des eaux de baignade, les laboratoires d'analyse bactériologique, et la surveillance générale des eaux potables.

D'autres se poursuivent à partir de septembre, sur les systèmes d'information, sur les aspects juridiques et réglementaires et sur l'information du public, ainsi que sur les procédures de contrôle qualité et l'accréditation des laboratoires.

L'ensemble doit contribuer à mettre à jour les pratiques et à introduire les derniers développements dans les secteurs concernés, tant en matière de méthodes de surveillance de l'eau potable que pour les baignades, en particulier la nouvelle Directive sur les eaux de baignade (2006/7/CE).

Les services turcs concernés sont ceux des Ministères de la Santé, des Affaires Agricoles et Rurales, de l'Environnement et des Forêts, de la Culture et du Tourisme et de l'Intérieur. Le projet se poursuivra jusqu'en novembre 2007.

✓



Comité de Pilotage du jumelage "eau et santé" à Ankara

PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MONDIALE DU RIOB

Debrecen - Hongrie
06-09 juin 2007

Inscrivez-vous !

Le monde de l'eau sur Internet

- Formation Professionnelle
- Documentation - Information
- Coopération Institutionnelle
- Politique de l'Eau
- Actualités - Veille Technique
- France - Europe - Monde



Liens privilégiés vers :

RIOB - SEMIDE - AQUADOC-INTER - CARTEL - GEST'EAU
et 350 sites Internet spécialisés

4.000.000 de visiteurs en 2006 !



www.oieau.org

Les Nouvelles n° 17 - Décembre 2006

Directrice de la Publication : Christiane RUNEL

Coordination / Maquette : Frédéric Ransonnette - OIEAU - Paris / Rédactrice : Gisèle Sine - OIEAU

Conception : Carole Daugeilh - Editions DPE - Lyon  - Impression : Murcar Graphique - Paris

Office International de l'Eau - 21, rue de Madrid - 75008 Paris - FRANCE

Tél. : +33 (0) 1 44 90 88 60 - Fax : +33 (0) 1 40 08 01 45 - Email : dg@oieau.fr - Web : www.oieau.org